



LE TERRITOIRE ET SES OCCUPANTS
 DOCUMENT DE SOUTIEN AU
 PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE 2023-2028
 Région 15 - Laurentides

- Présence autochtone..... 1**
 - Communautés autochtones 2
 - Ententes particulières 5
- Description du territoire public..... 6**
 - Localisation et description des unités d'aménagement 6
 - Contexte socioéconomique..... 26
 - Profil biophysique 37
- Profil des ressources 51**
 - Ressources ligneuses..... 51
 - Produits forestiers non ligneux..... 58
 - Autres ressources..... 63

Présence autochtone

Le territoire forestier constitue un élément central du mode de vie de la plupart des communautés autochtones du Québec. En effet, les Autochtones fréquentent et utilisent le territoire forestier, notamment à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales. Conséquemment, le respect des droits autochtones et la prise en considération des préoccupations, des valeurs et des besoins des communautés autochtones font partie intégrante de l'aménagement durable des forêts.

Communautés autochtones

Les unités d'aménagement de la région des Laurentides se situent sur le territoire traditionnel de deux communautés anishinabegs et d'une communauté atikamekw qui fréquentent et utilisent le territoire à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales, soit les communautés de Kitigan Zibi, de Lac-Barrière et de Manawan (tableau 1). La figure [Localisation des communautés autochtones du Québec](#)¹ situe les communautés autochtones de la province.

Tableau 1 Communautés autochtones²

Nations	Communautés	Résidents	Non-résidents	Total
Anishinabeg	Kitigan Zibi	1 647	1 843	3 490
Anishinabeg	Lac Barrière	622	172	794
Atikamekw	Manawan	2 586	438	3 024

La nation anishinabeg

La nation anishinabeg compte plus de 12 600 membres répartis dans neuf communautés situées en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. La langue d'usage varie entre l'anglais et le français selon les communautés. L'anishinabemowin demeure, encore aujourd'hui, une langue vivante, parlée par de nombreuses personnes. La forêt et la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage sont au cœur du mode de vie des Anishinabegs.

L'activité économique des communautés anishinabegs s'est grandement transformée au cours des dernières décennies. Elle gravite aujourd'hui autour de l'exploitation forestière, du tourisme, de l'artisanat et des services à la population (éducation, santé, logement et développement des infrastructures). Plus particulièrement pour le domaine forestier, plusieurs communautés souhaitent favoriser leur essor par la réalisation de travaux sylvicoles. Selon leurs champs d'intérêt, elles participent au reboisement, à la préparation de terrains ou à l'éducation de peuplement. De plus, certaines communautés souhaitent participer à la récolte forestière soit lors d'activités d'abattage, soit lors d'opérations de voirie forestière. Ces activités d'aménagement forestier permettent de créer des emplois pour les membres des communautés anishinabegs et constituent une source de revenus pour les communautés.

¹ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/saa/administratives/cartes/carte-8x11.pdf?1607089794>

² Source : [Populations autochtones du Québec | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

D'autre part, certaines communautés développent depuis quelques années la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL) soit par la commercialisation de certains produits alimentaires (champignons, petits fruits, plantes), soit par des essais divers pour concilier les coupes forestières et la production de PFNL. Finalement, plusieurs communautés souhaitent développer un volet récréotouristique, certaines présentant déjà des offres à la population, que ce soient des hébergements, des circuits ou diverses activités d'immersion culturelle.

Kitigan Zibi Anishinabeg

Cette communauté est voisine de la ville de Maniwaki. La réserve de Kitigan Zibi a été créée en 1851. Elle dispose de nombreuses infrastructures qui lui permettent de fournir plusieurs services à sa population, notamment un département des Ressources naturelles. Elle est aussi active dans de nombreux secteurs économiques comme l'exploitation et l'aménagement des ressources forestières ainsi que l'acériculture avec l'entreprise Awazibi Maple Syrup. Kitigan Zibi compte également sa propre équipe de Guardians, qui agit telle une équipe de techniciennes et techniciens écologiques et forestiers, et qui promeut les activités et les savoirs traditionnels.

Le conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg détient un permis de récolte de bois aux fins de d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. La communauté a aussi créé une entreprise qui réalise divers travaux sylvicoles non commerciaux annuellement sur le territoire. Kitigan Zibi, Rexforêt et le Ministère collaborent depuis plusieurs années pour former des membres de la communauté dans diverses spécialités telles que le débroussaillage, l'élagage et l'abattage d'arbres.

Kitigan Zibi fait la promotion d'une approche d'aménagement forestier qui met l'accent sur le respect de la faune et la protection de la biodiversité et des eaux. Elle réclame aussi une cogestion du territoire forestier sur son territoire ancestral.

La communauté a mis en place différentes initiatives de recherche et participe à des projets en matière faunique sur des espèces en situation précaire comme la tortue des bois et l'esturgeon.

Anishinabeg de Lac-Barrière

Cette communauté est établie près du Lac-Rapide sur le territoire de la réserve faunique La Vérendrye.

Différentes ententes ont été conclues pour aider la communauté à favoriser son développement économique. En 2021, l'entente de mise en œuvre des recommandations conjointes de 2006 des représentants spéciaux du Québec et des Algonquins de Lac-Barrière a été signée. Cette entente devrait permettre la mise en œuvre, entre autres, de plans d'aménagement intégré des ressources et la création d'un bureau de gestion des ressources naturelles pour le territoire d'application. La mise en place de ces mesures assurera une prévisibilité des récoltes forestières pratiquées sur le territoire. Les approvisionnements prévus dans les garanties d'approvisionnement des unités d'aménagement concernées pourront ainsi être respectés tout en permettant aux membres de cette communauté d'utiliser les ressources du milieu pour leurs besoins.

La nation atikamekw

De son côté, la nation atikamekw compte environ 8 200 membres répartis dans trois communautés : Manawan, dans la région de Lanaudière, ainsi que Wemotaci et Opitciwan, en Mauricie. L'atikamekw est la langue principale, le français étant utilisé comme langue seconde.

Les Attikameks s'appliquent à préserver leur culture, leur langue et leur mode de vie. Ainsi, ils ont défini des éléments permanents et fondamentaux pour le maintien de leur mode de vie qui pourraient nécessiter des modalités d'harmonisation forestière³. Parmi ces éléments, on retrouve les sites de campement, les camps, les voies d'eau, les portages, les sentiers, les lignes de piégeage, les marques de l'occupation autochtone et les territoires familiaux.

Par l'entremise d'Atikamekw Sipi (le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA)), des services sont offerts aux trois communautés dans plusieurs domaines : services sociaux, services techniques, éducation, langue et culture, développement économique et gestion documentaire. Le CNA a pour mission d'agir à titre de représentant officiel de l'ensemble des Atikamekw à l'échelle régionale, nationale et internationale, ainsi que de faire la promotion de leurs droits et de leurs intérêts sur les plans social, économique et culturel.

En outre, la nation atikamekw est engagée depuis 1980 dans un processus de négociation territoriale globale avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec visant à conclure une entente portant sur le règlement de leurs revendications territoriales.

Aujourd'hui, l'économie des communautés attikamekw repose principalement sur les services, l'art, l'artisanat, le tourisme, le piégeage, la récolte de petits fruits et la foresterie. Plusieurs de ces activités, qui s'exercent au fil des six saisons attikamekw, s'inscrivent en continuité avec le mode de vie attikamekw, notamment la cueillette des bleuets, des atocas ou des plantes médicinales, le prélèvement de l'écorce pour la fabrication de paniers, la chasse et le piégeage, le fumage des viandes et des poissons, le tannage des peaux, la confection de raquettes, de manteaux, de canots, etc.⁴

L'exploitation de la ressource forestière constitue une façon de diversifier l'économie des Attikamekw et d'assurer le développement des trois communautés. Plusieurs entreprises attikamekw œuvrent dans ce secteur d'activité.

Les Atikamekw de Manawan

La communauté de Manawan est située dans la région administrative de Lanaudière, à 89 km au nord de Saint-Michel-des-Saints et à 200 km à l'ouest de La Tuque.

La communauté de Manawan dispose de structures permettant d'offrir plusieurs services à la population, notamment un centre de ressources territorial (CRT), le point d'entrée des demandes d'utilisation du territoire et de prélèvement de la faune et de la foresterie. Le CRT assure un lien entre les instances ministérielles, les entreprises privées et les membres de la communauté. La communauté est active dans des secteurs économiques différents, dont celui de l'aménagement des ressources forestières. À cet égard, elle a conclu des ententes avec Rexforêt visant la formation de membres de la communauté en vue d'occuper des emplois dans le domaine forestier, notamment pour le débroussaillage et l'abattage

³ *Milieu de vie Atikamekw*, document révisé en 2012. Version originale rédigée par l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw (AMAA).

⁴ LA NATION ATIKAMEKW DE MANAWAN, Portrait de cette époque, Saisons <http://www.manawan.org/nomadisme/saisons/> consulté le 30 octobre 2016.

d'arbres. La communauté a également conclu une entente avec le MRNF pour l'accès à des volumes de bois.

Par ailleurs, l'atelier Bois Énergie Manawan, situé sur la réserve de Manawan, est en fonction depuis le mois de novembre 2015 et a embauché jusqu'à 19 travailleurs atikamekw en 2016. Cet atelier est destiné à la production de bûches percées, de billes de qualité et de bois de chauffage en vrac vendus à des fins commerciales. À noter que l'approvisionnement en bois provient du territoire visé par l'entente de délégation de gestion forestière.

La communauté de Manawan mise particulièrement sur le développement récréotouristique comme levier économique. Ainsi, elle a créé en 2008 l'organisme Tourisme Manawan qui offre divers forfaits touristiques. La communauté compte, entre autres, une auberge et le site traditionnel atikamekw Matakan. Ce dernier propose aux touristes une rencontre « nature et culture » dans l'esprit du tourisme responsable.

Pour en connaître davantage, consulter :
[Amérindiens et Inuits — Portrait des nations autochtones du Québec](#)
[Premières Nations et Inuits — Profil des nations](#)

Ententes particulières

Le MRNF a participé, aux côtés du Secrétariat aux affaires autochtones, à la négociation d'ententes avec les communautés autochtones sur des sujets propres au territoire forestier. De ces négociations a découlé notamment :

- L'entente de mise en œuvre des recommandations conjointes de 2006 des représentants spéciaux du Québec et des Algonquins de Lac-Barrière entre la communauté de Lac-Barrière et le gouvernement du Québec, signée en 2021.

Le Ministère contribue à la mise en œuvre des ententes conclues au sujet de la gestion et de l'aménagement durables des forêts.

Pour en connaître davantage, consulter :
[Ententes, revendications et négociations](#)
[Liste des ententes conclues par nation et par communauté](#)

Description du territoire public

Les forêts publiques sont très fréquentées. En plus d'être utilisées par l'industrie forestière et les communautés autochtones, les forêts servent à une panoplie d'autres usages comme la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature et l'exploitation de produits forestiers non ligneux (PFNL). Les utilisateurs de la forêt doivent donc cohabiter sur ce même territoire, et le Ministère doit s'assurer de prendre en compte les différentes préoccupations de tous les intervenants. Les sections qui suivent présentent les multiples usages du territoire public de la région.

Localisation et description des unités d'aménagement

Le Québec compte 33 unités de gestion regroupant des territoires publics, dont les unités d'aménagement (UA). Cette subdivision administrative du territoire québécois est à la base de la gestion forestière gouvernementale. On dénombre actuellement 59 UA qui couvrent la presque totalité du territoire forestier du Québec. Il est à noter que le territoire des UA peut dépasser les limites des régions administratives et déborder dans les régions administratives voisines. Dans ce document, le terme « région » est utilisé dans le but d'alléger le texte et fait référence au territoire des UA dans une même région forestière. Certains sujets abordés dans ces plans sont traités à l'échelle régionale, d'autres, plus caractéristiques du territoire étudié, sont traités à l'échelle de l'UA.

Consulter la
[Carte des unités d'aménagement](#)

Située entre les régions de l'Outaouais à l'ouest et de Lanaudière à l'est, la région des Laurentides laisse derrière elle ses montagnes pour descendre vers le sud, jusqu'à la rivière des Mille Îles. Au nord, sa limite administrative rencontre celle de la Mauricie. Cette région compte six municipalités régionales de comté (MRC). Parmi celles-ci, quatre partagent des limites communes avec les trois unités d'aménagement des Laurentides (UA 064-71, 064-52 et 061-51) : Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil.

La Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides compte un bureau régional situé à Montréal ainsi que deux unités de gestion. L'unité de gestion (UG) des Laurentides, dont les bureaux sont situés à Mont-Laurier et à Mont-Tremblant, s'occupe de la gestion de la forêt des trois UA des Laurentides.

UA 064-71

Situé au nord de la région administrative des Laurentides, le territoire de l'UA 064-71 couvre 11 700 km². Ce territoire est compris à 95 % dans la région des Laurentides et à 5 % dans celle de Lanaudière. L'UA 064-71 est située dans deux MRC, à savoir celles d'Antoine-Labelle (95 %) et de la Matawinie (5 %). Près 85 % de l'UA est situé en territoires non organisés (TNO), c'est-à-dire en territoire non municipalisé. Le 15 % restant se trouve dans onze municipalités dont les plus importantes en superficie dans l'UA sont Ferme-Neuve, L'Ascension, Chute-Saint-Philippe et Sainte-Anne-du-Lac.

Dans cette UA, les plus grands plans d'eau sont les trois réservoirs hydroélectriques ayant pour noms : Baskatong, Mitchinamecus et Kiamika. Ces réservoirs sont des attraits majeurs pour des activités récréotouristiques. Parmi les rivières qui sillonnent cette UA, la rivière Gatineau et la rivière du Lièvre sont particulièrement importantes.

Infrastructures de l'UA 064-71

Dans l'axe est-ouest, l'UA 064-71 est desservie par la route nationale 117 qui part de Montréal et se rend jusqu'à la frontière de l'Ontario. Dans l'axe nord-sud, trois routes régionales (309, 311 et 321) font la jonction entre la route 117 et les routes locales ou les chemins forestiers. La route 309 permet de relier Mont-Laurier à Sainte-Anne-du-Lac. La route 311 relie Lac-des-Écorces à Mont-Saint-Michel. Puis, la route 321 relie Lac-Nominingue à L'Ascension, en croisant la route 117.

Par sa position géographique, le chemin de Parent, qui mène à la localité du même nom, est la colonne vertébrale de l'UA : ce chemin traverse l'UA du sud au nord en son centre, et plusieurs chemins principaux viennent s'y greffer. Plusieurs routes locales et chemins forestiers rendent possible l'utilisation de la forêt publique à une multitude d'utilisateurs.

UA 064-52

Au centre de la région, l'UA 064-52 couvre 1 934 km². Cette UA est constituée de deux grands blocs d'un seul tenant et de petits blocs de territoires divisés par des terres privées, tout en se situant entièrement dans la MRC d'Antoine-Labelle. Plus de 40 % de cette UA est situé dans la réserve faunique de Papineau-Labelle. Quelque 18,5 % de cette UA se trouve en territoire non municipalisé (territoire non organisé). Les principales municipalités, en superficie, qui partagent le territoire de l'UA sont Notre-Dame-du-Laus, Kiamika, Notre-Dame-de-Pontmain, Mont-Laurier et Nominingue

Les principaux lacs et rivières sont le lac Montjoie, le lac du Sourd et la rivière du même nom, ainsi que la rivière Kiamika qui coule à la fois dans l'UA 064-71 et l'UA 064-52.

Infrastructures de l'UA 064-52

Les deux grands blocs de l'UA 064-52 sont séparés par la route 309. Elle permet le transport des bois vers le nord et le sud. Au nord, cette route relie la route 117 à Mont-Laurier. Au sud, elle relie l'autoroute 50 en Outaouais. Depuis l'intersection avec la route 309, la route 311 suit approximativement le contour de l'UA, au nord, sur plusieurs kilomètres jusqu'à la route 117.

UA 061-51

Au sud-est de l'UA 064-52, l'UA 061-51 couvre 764 km² et est répartie dans trois MRC, dans les proportions suivantes : des Laurentides (79 %), d'Argenteuil (13 %) et des Pays-d'en-Haut (8 %). Cette UA très morcelée se trouve en territoire municipalisé. En effet, l'UA 061-51 est constituée de plusieurs blocs de territoire divisés par les terres privées. Les principales municipalités, en superficie, qui partagent le territoire de l'UA 061-51 sont : La Minerve, Amherst, Labelle, Harrington et Montcalm.

Les principaux plans d'eau de cette UA sont le lac Marie-Le Franc et le lac Preston.

Infrastructure de l'UA 061-51

Pour dresser un profil sommaire des infrastructures routières, cette UA peut être divisée grossièrement en trois blocs: le bloc Ouest, à l'ouest de Mont-Tremblant, comprenant une partie de la réserve faunique de Papineau-Labelle, le bloc Est, juxtaposé à la région de Lanaudière, et le bloc Sud, au sud de Mont-Tremblant.

Grossièrement, on pourrait dire que l'autoroute 117 constitue la colonne vertébrale de cette UA. Les routes 329 et 370 permettent de desservir le bloc Est. Le bloc Nord est desservi par la 117 et les routes 323 et 327, tandis que le bloc Sud est desservi par les routes 327 et 329 qui relient la 117. La route 364 traverse le bloc Sud dans le sens ouest-est et permet de joindre les routes 327 et 329.

Les figures suivantes situent les unités d'aménagement et indiquent leurs repères géographiques, le réseau hydrographique principal et les infrastructures routières de la région des Laurentides.

Figure 1 Unités d'aménagement de la région des Laurentides

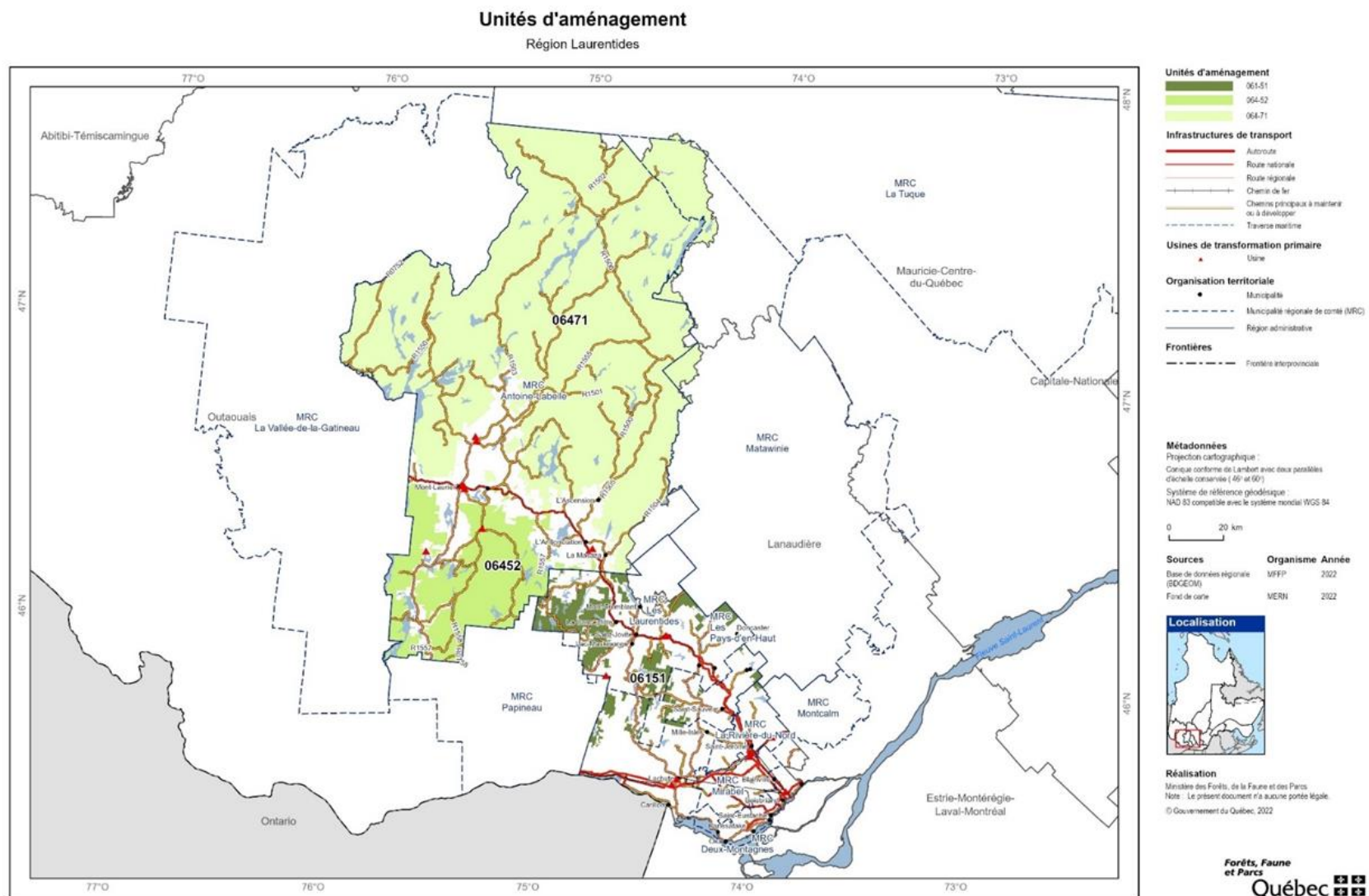


Figure 2 Réseau hydrographique de la région des Laurentides

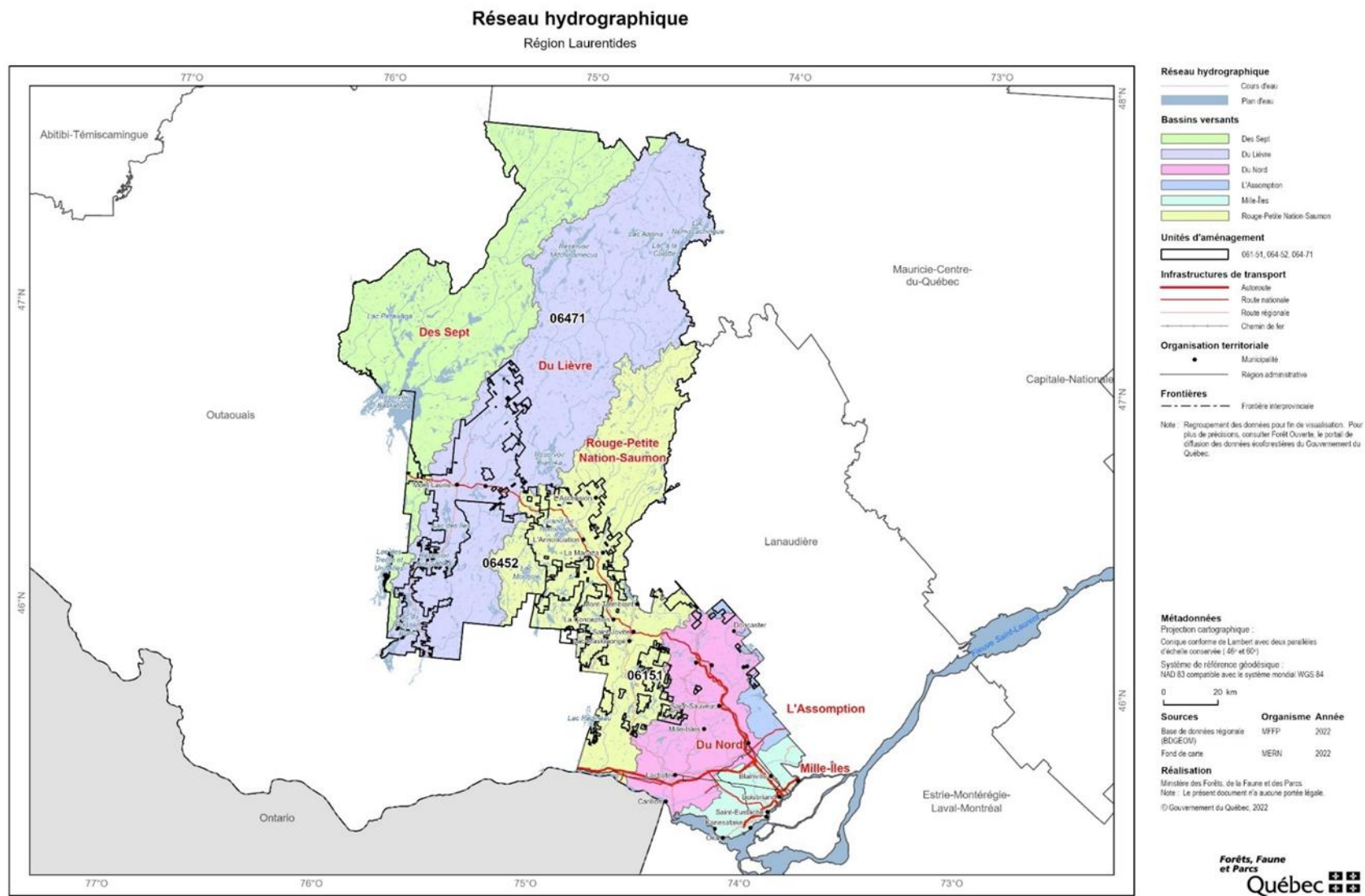


Figure 3 Infrastructures routières de la région des Laurentides (UA 064-71)

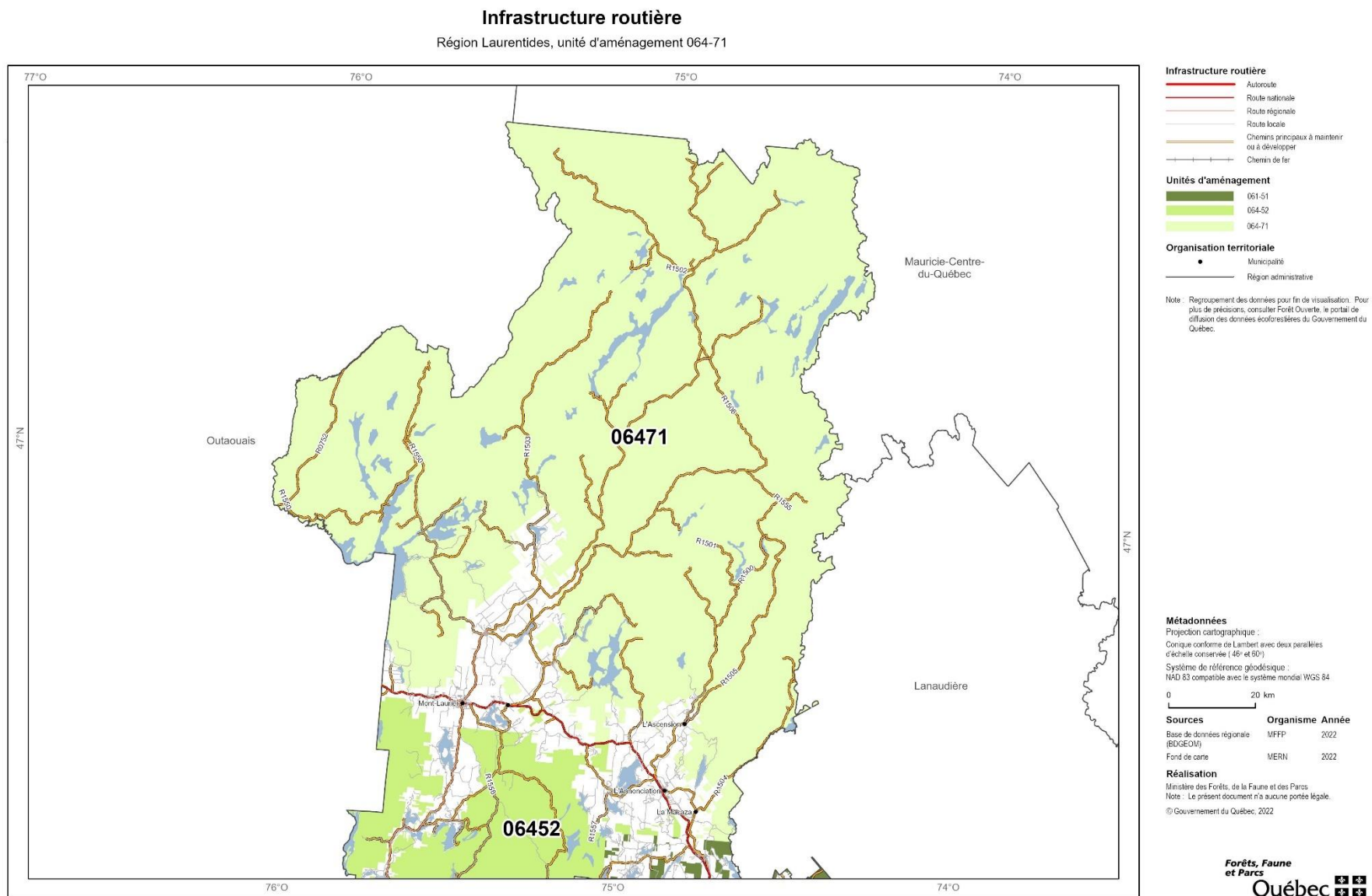
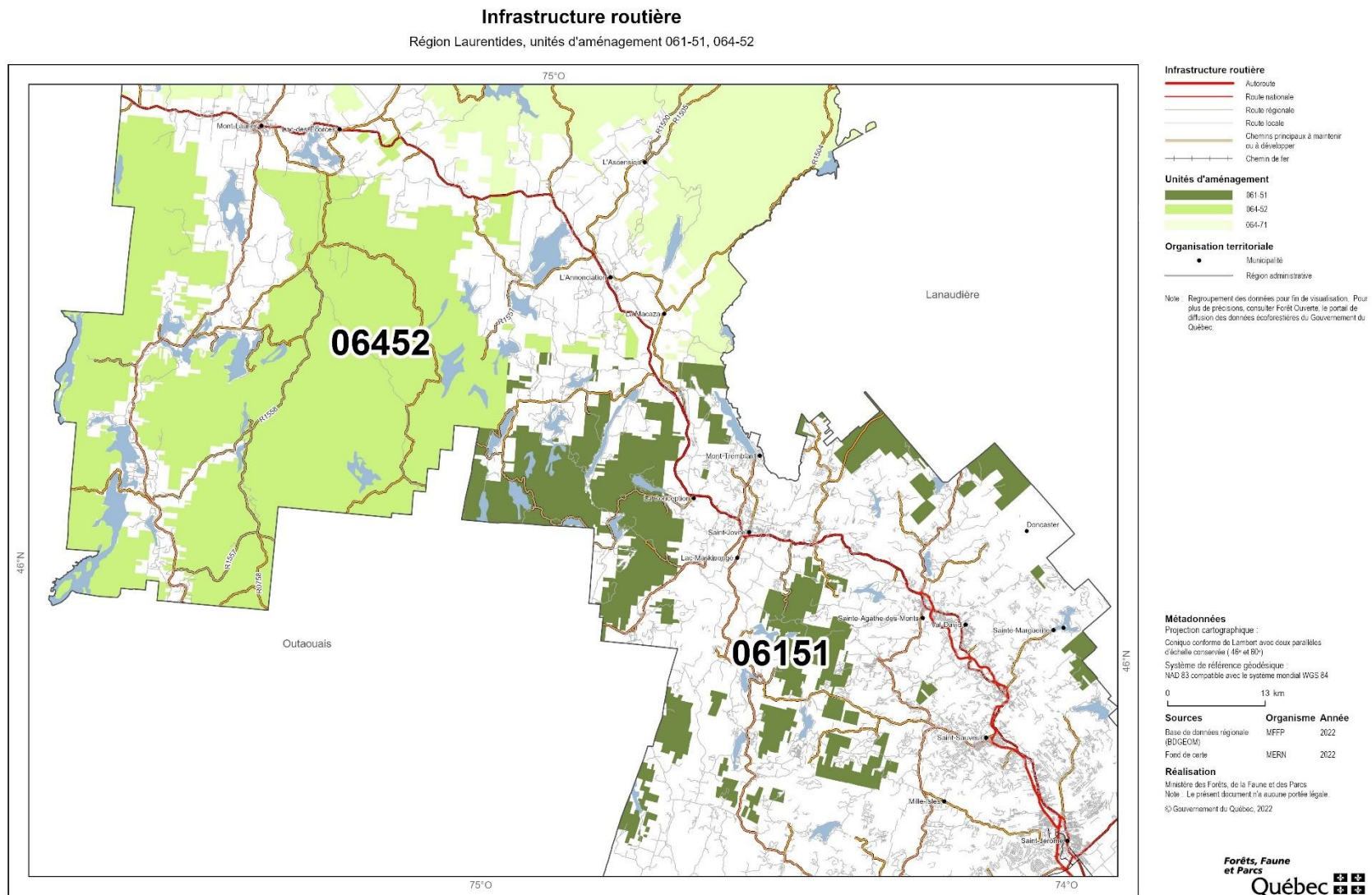


Figure 4 Infrastructures routières de la région des Laurentides (UA 061-51 et 064-52)



Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Unités d'aménagement](#)

Territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier

Le territoire forestier public correspond à la superficie de compétence provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. La répartition se fait en distinguant les superficies :

- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, entre autres);
- improductives;
- exclues de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.);
- destinées à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

Le système de subdivisions territoriales forestières (STF) intègre l'ensemble des délimitations du territoire forestier public : selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le territoire forestier public est constitué par des unités d'aménagement, des territoires forestiers résiduels (TFR), des forêts d'enseignement et de recherche (FER), des forêts d'expérimentation (FE), des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques. Selon le type de territoire, des droits peuvent être consentis avec des conditions particulières ou être exclus de toute activités d'aménagement forestier. La cartographie de ces territoires forestiers publics est nécessaire pour la planification et les suivis des travaux d'aménagement forestier. Le tableau ci-dessous et la figure suivante donnent un aperçu des différents modes de gestion sur l'ensemble du territoire.

Tableau 2 Superficie des unités d'aménagement et des autres catégories de mode de gestion

Catégorie de mode de gestion	Superficie	
	(ha)	(%)
Unité d'aménagement		
061-51	75 456	3,4 %
064-52	176 823	7,9 %
064-71	1 112 060	49,5 %
	1 364 339	60,7 %
Autres catégories		
Territoire forestier résiduel	21 145	0,9 %
Forêt d'expérimentation	360	0,0 %
Forêt d'enseignement et de recherche	3 570	0,2 %
Aire protégée	86 699	3,9 %
Lacs et rivières importants	64 310	2,9 %
Territoire autochtone	9 102	0,4 %
Autres terrains publics	4 859	0,2 %
Terres privées	693 969	30,9 %
	884 014	39,3 %
	2 248 352	100,0 %

Figure 5 Subdivisions territoriales forestières (STF) pour l'UA 064-71

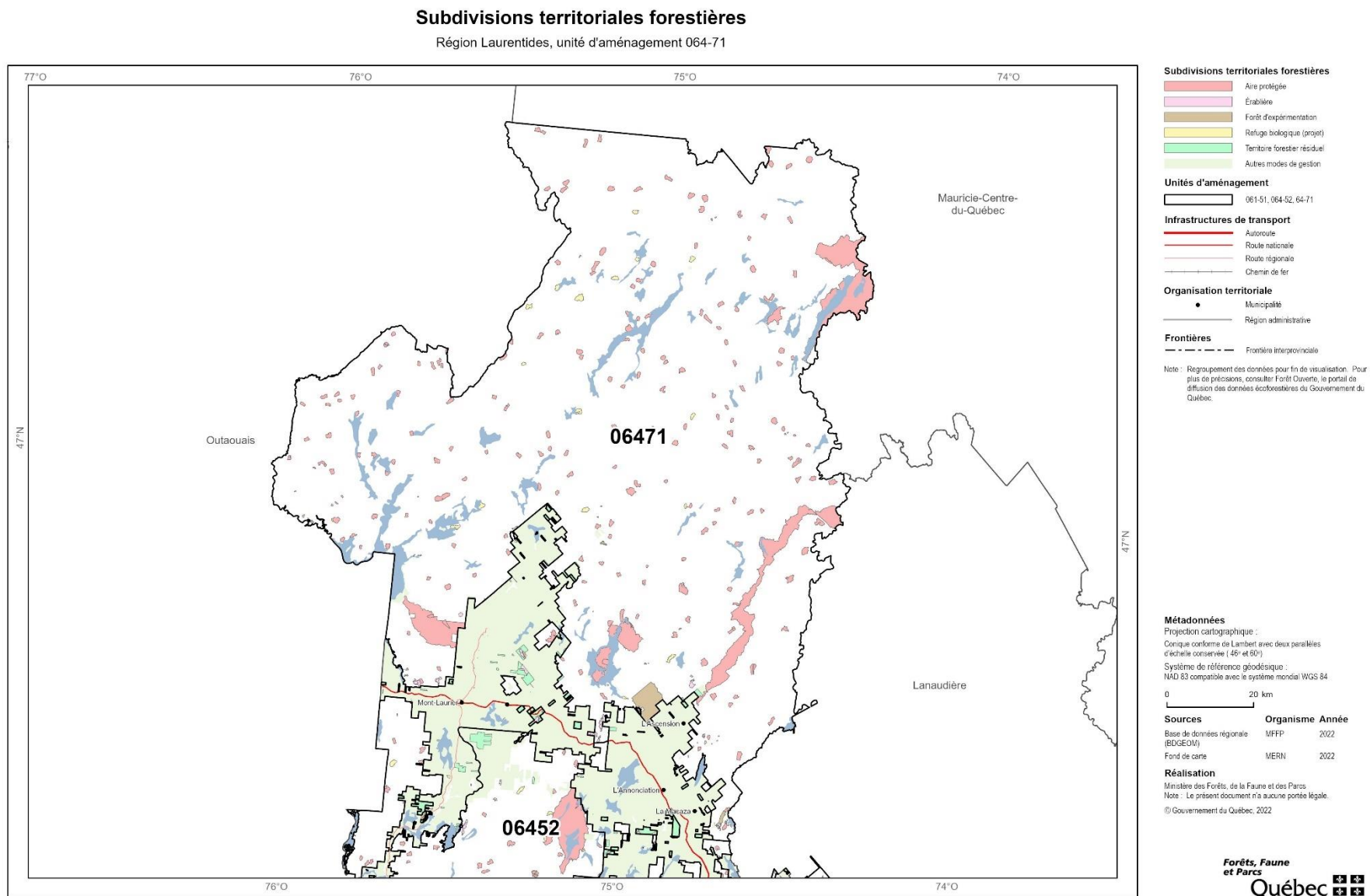
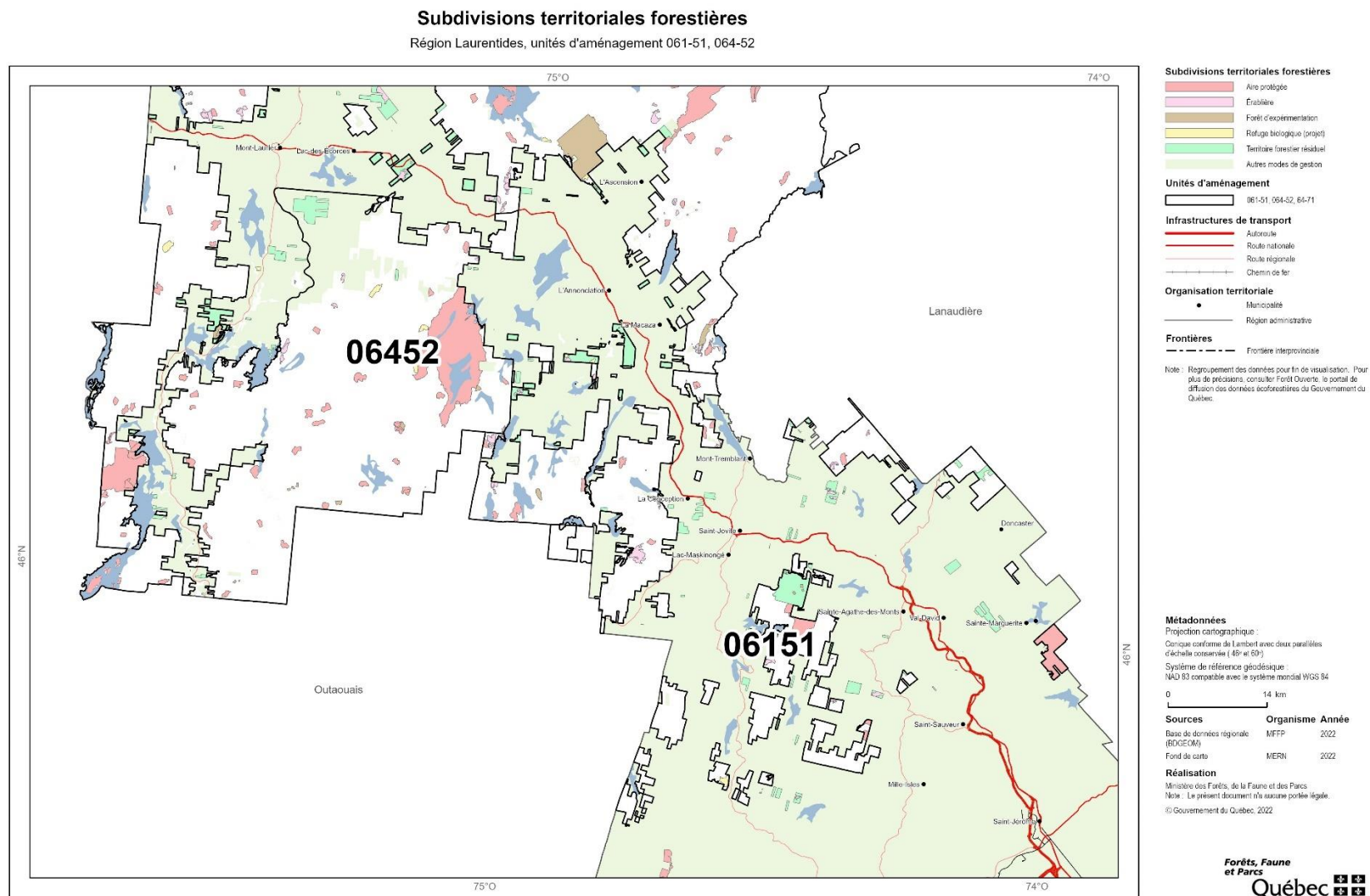


Figure 6 Subdivisions territoriales forestières (STF) pour les UA 061-51 et 064-52



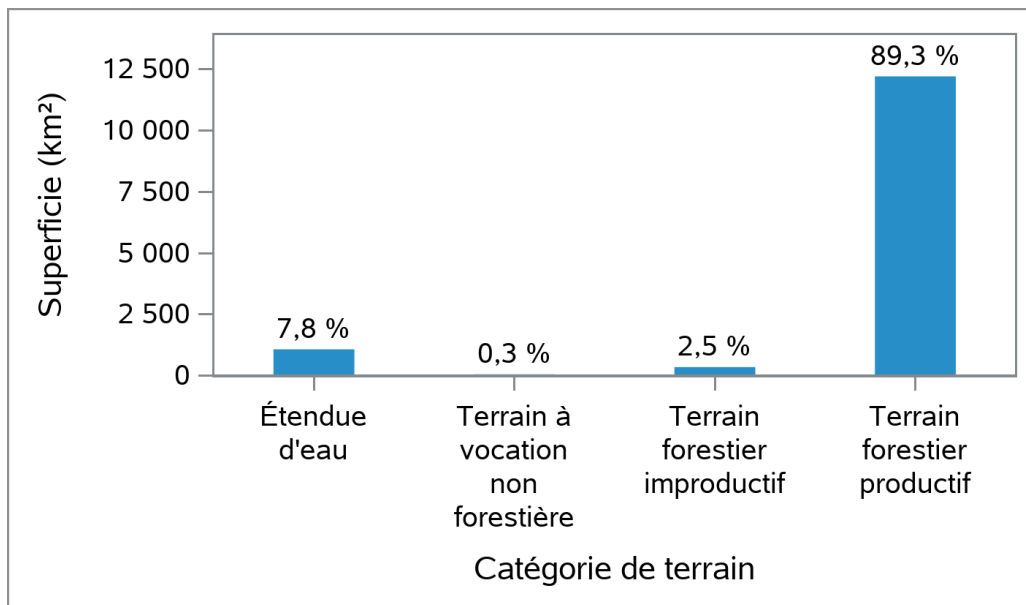
Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte : Subdivisions territoriales forestières \(STF\)](#)

La forêt productive dans ces UA représente 12 185 km², soit 89,3 % le reste étant constitué par ordre d'importance : d'étendues d'eau (7,8 %), de superficie improductive (2,5 %) et de terrains à vocation non forestière (0,3 %) (tableau 3 et figure 7). Aux fins d'inventaire forestier au Québec, une superficie forestière est considérée productive si elle est susceptible de produire un volume minimum de 30 mètres cubes par hectare (m³/ha) d'essences commerciales pendant 120 ans.

Tableau 3 Superficie par catégorie de terrain de chaque unité d'aménagement⁵

UA	Étendue d'eau		Terrain à vocation non forestière		Terrain forestier improductif		Terrain forestier productif		Total toutes catégories	
	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)
061-51	71	9,5 %	6	0,8 %	8	1,0 %	670	88,7 %	755	100,0 %
064-52	150	8,5 %	3	0,1 %	32	1,8 %	1 584	89,6 %	1 768	100,0 %
064-71	846	7,6 %	39	0,3 %	304	2,7 %	9 932	89,3 %	11 121	100,0 %
	1 068	7,8 %	47	0,3 %	343	2,5 %	12 185	89,3 %	13 643	100,0 %

Figure 7 Superficie par catégorie de terrain de l'ensemble des unités d'aménagement



⁵ Les superficies relatives (%) par catégorie de terrain sont calculées par ligne, c'est-à-dire qu'elles représentent une proportion de la superficie totale de chaque UA.

Territoire protégé ou bénéficiant de modalités particulières

À l'image d'un gruyère, les unités d'aménagement sont constellées d'exclusions territoriales ou de sites sur lesquels des modalités particulières s'appliquent. Le [Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État](#) (RADF) renferme des mesures concrètes axées sur les résultats suivants :

- protéger les ressources du milieu forestier (eau, faune, matière ligneuse, sol);
- assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier;
- rendre plus compatible l'aménagement forestier et les autres activités exercées dans les forêts;
- contribuer à l'aménagement durable des forêts.

En vertu du **Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État**, les sites exclus, ou ceux auxquels des modalités particulières s'appliquent, concernent principalement :

- la protection des sites récréotouristiques, notamment des paysages visuellement sensibles;
- le maintien de la qualité des habitats fauniques cartographiés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques;
- la protection des sites culturels et des sites d'utilité publique;
- la protection de sites importants pour les Autochtones;
- la protection des sols et de l'eau;
- la protection des écosystèmes fragiles (p. ex. pessières à lichens).

La **Loi sur la conservation du patrimoine naturel** prévoit la tenue du [Registre des aires protégées](#). L'État protège par voie légale une portion du territoire en soustrayant ce dernier à toute forme d'intervention ou d'aménagement forestier. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) diffuse et met à jour l'information inscrite dans ce registre. Le MRNF collabore au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier en favorisant la conservation ciblée d'éléments particuliers, voire remarquables de la diversité biologique. Ces forêts peuvent être classées comme écosystèmes forestiers exceptionnels ou refuges biologiques au sens de la LADTF ou comme refuges fauniques en vertu de la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**.

Dans le processus de désignation des aires protégées, des zones non encore désignées légalement sont retirées de la possibilité forestière et de la planification lorsqu'elles ont franchi l'ensemble des étapes nécessaires à leur délimitation finale, et qu'elles font l'objet d'une démarche de protection administrative du MELCCFP. Ainsi, le MRNF assure la protection des territoires qui lui ont été proposés par le MELCCFP et qui ont fait l'objet d'un accord entre les ministères concernés au terme d'une analyse approfondie de l'ensemble des enjeux.

Des fichiers numériques présentant l'ensemble de ces sites sont pris en compte au moment de la planification et sur le terrain. Ces sites, qui ne font pas partie du règlement applicable (RADF), sont protégés ou encore font l'objet de modalités particulières. Par exemple :

- les habitats d'espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables (y compris les espèces susceptibles d'être ainsi désignées) sont pris en compte;
- les aires protégées dont les limites ont été retenues par le gouvernement du Québec sont soustraites aux activités d'aménagement forestier;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- les refuges biologiques en milieu forestier visant la conservation de la diversité biologique associée aux forêts mûres et surannées sont également soustraits aux activités d'aménagement forestier;
- des modalités particulières s'appliquent à certains sites fauniques d'intérêt.

Les figures suivantes présentent les aires protégées de la région. Ces portions de territoire terrestre ou aquatique géographiquement délimitées, font l'objet d'un encadrement juridique et administratif qui vise précisément à assurer leur protection et à maintenir la diversité biologique et les ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Aires protégées](#)

Figure 8 Aires protégées de la région (UA 064-71)

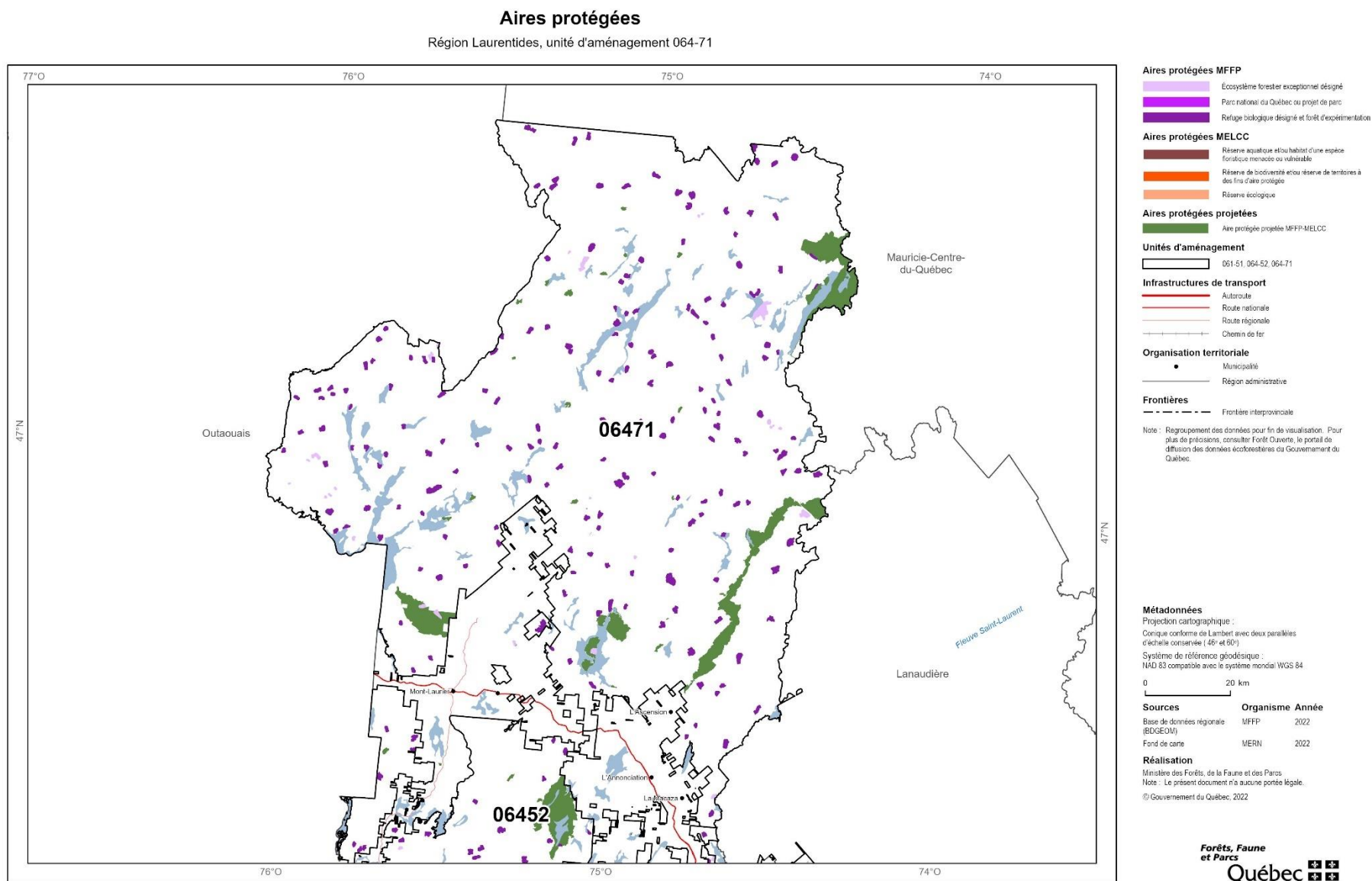
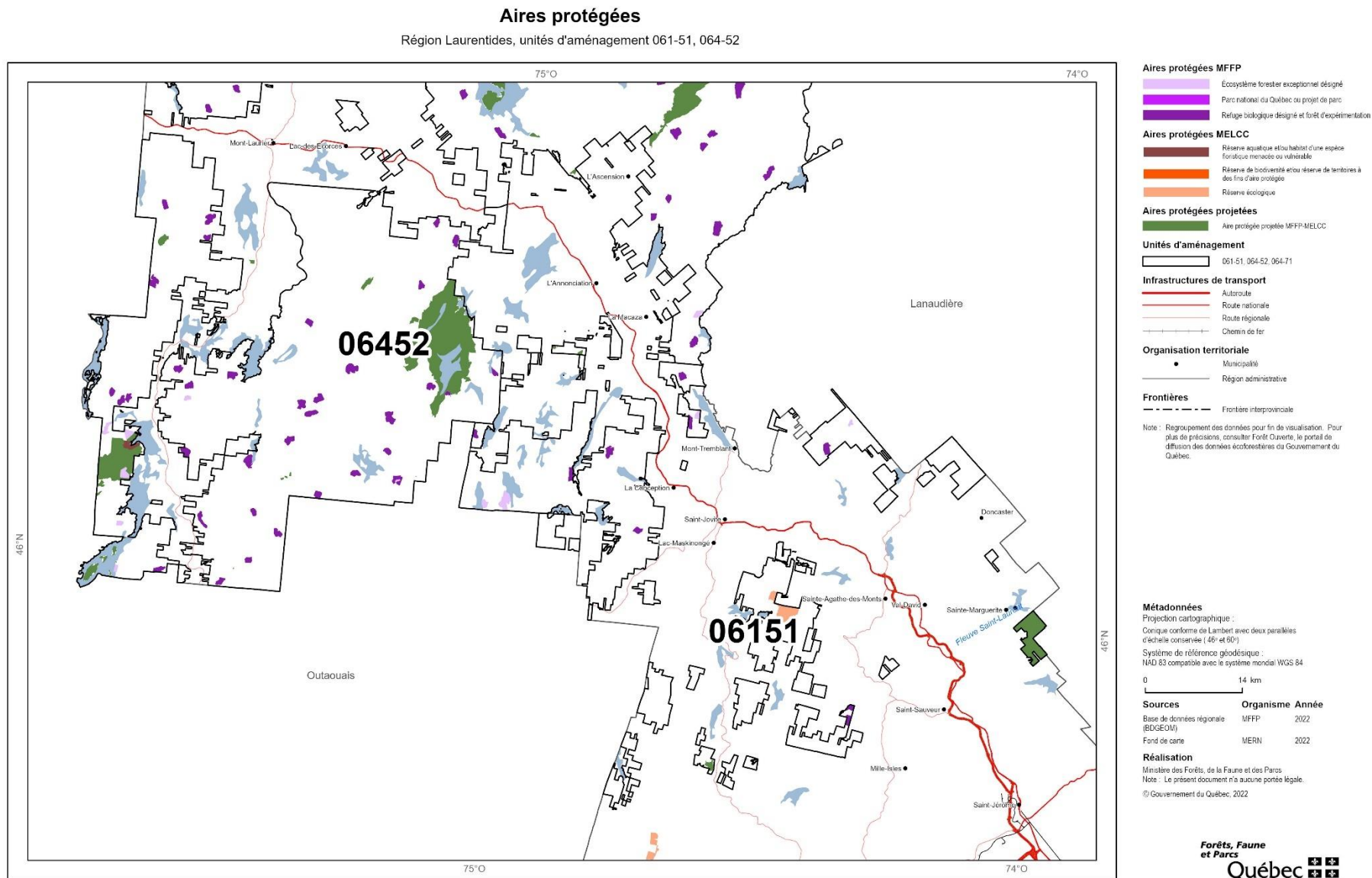


Figure 9 Aires protégées de la région (UA 061-51 et 064-52)



Habitats fauniques

Les principaux habitats fauniques de la région sont des aires de concentration d’oiseaux aquatiques, des aires de confinement du cerf de Virginie, des falaises, îles ou presqu’île habitées par une colonie d’oiseaux, des habitats d’une espèce faunique menacée ou vulnérable, des habitats du rat musqué et des héronnières.

Les figures suivantes présentent les principaux habitats fauniques de la région.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Habitats fauniques](#)

Figure 10 Habitats fauniques de la région (UA 064-71)

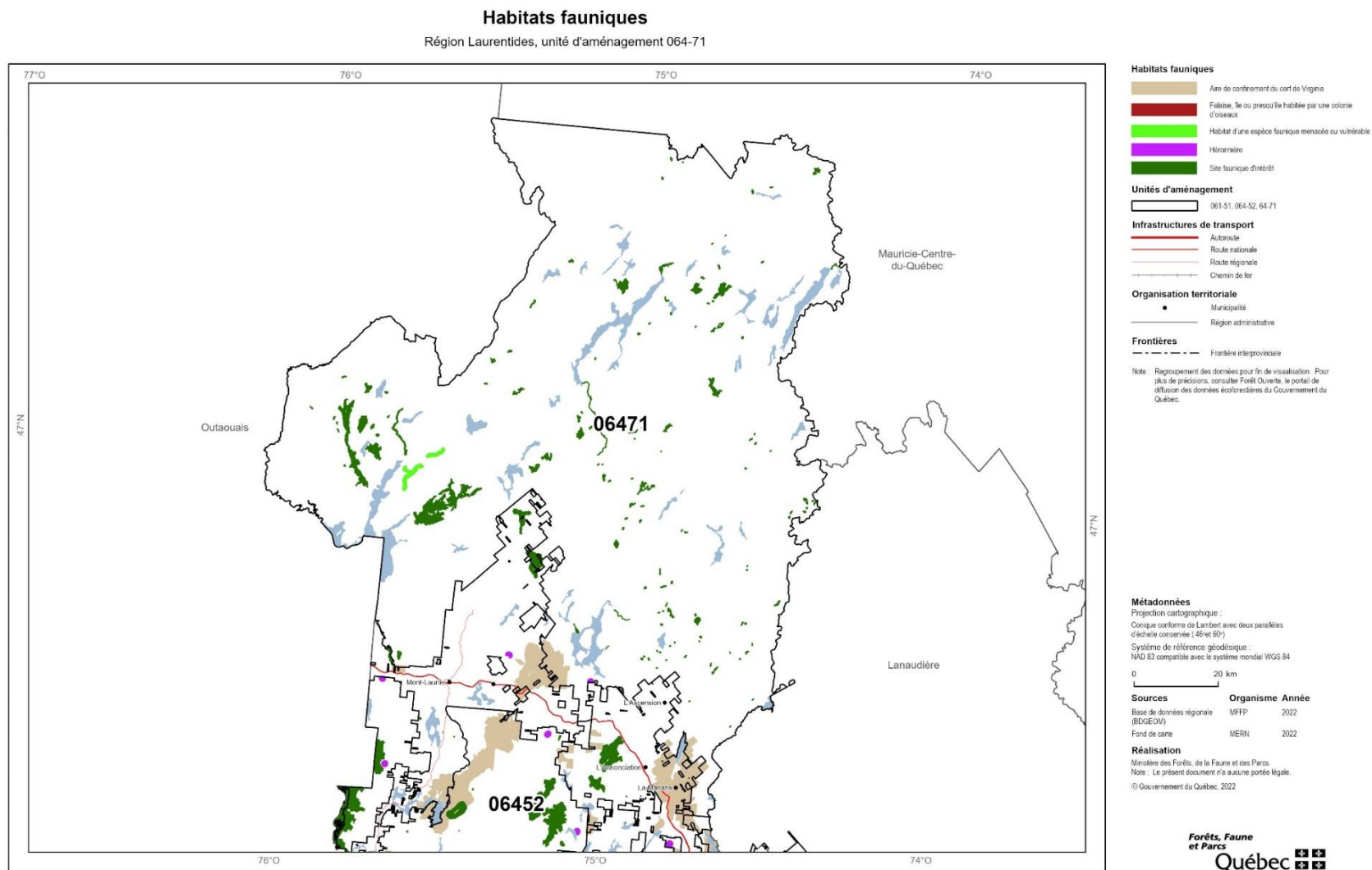
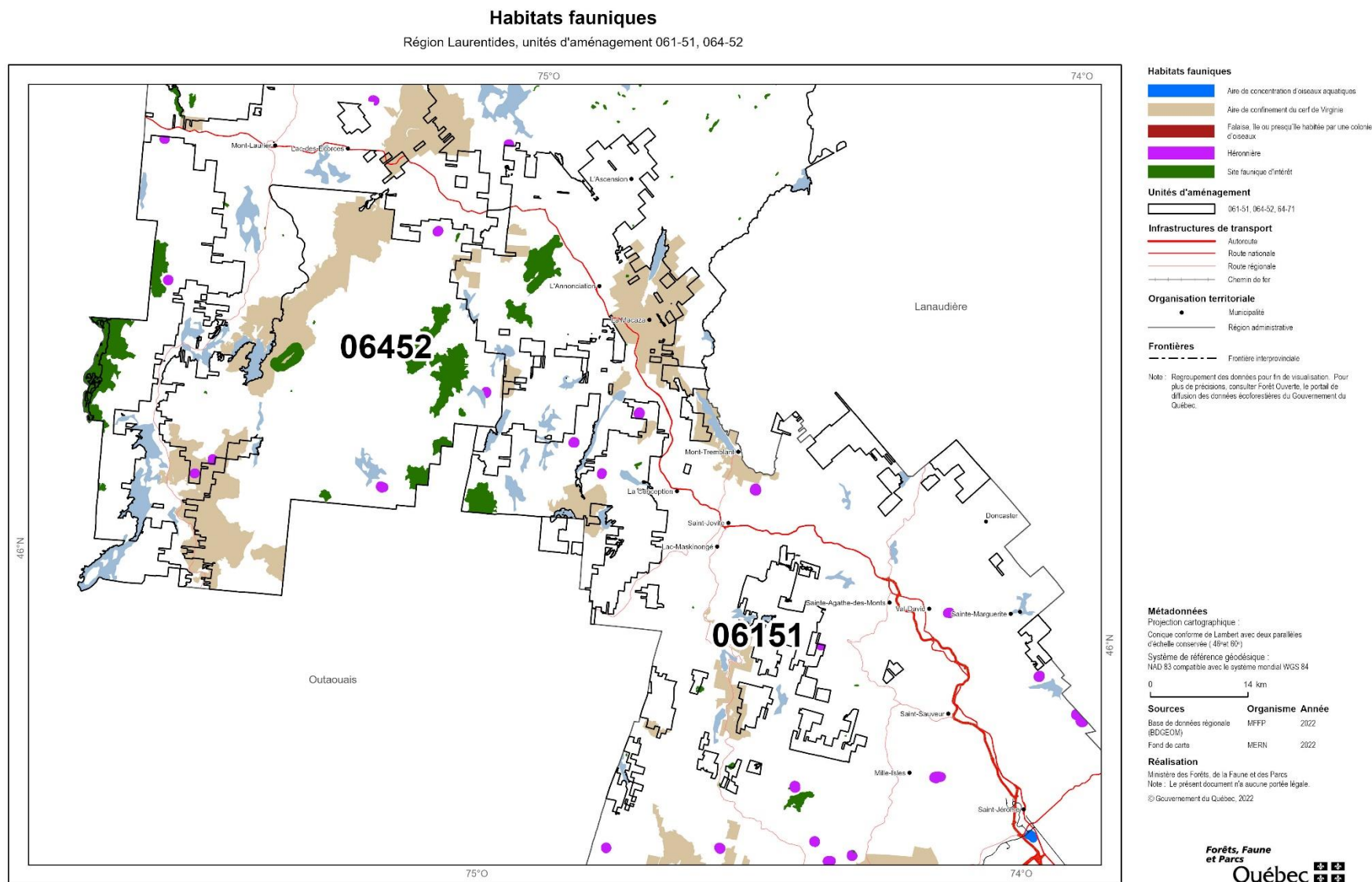


Figure 11 Habitats fauniques de la région (UA 061-51 et 064-52)



Aires de confinement du cerf de Virginie

Au Québec, le cerf de Virginie est à la limite nord de son aire de distribution, et l'hiver constitue le principal facteur qui limite la croissance des populations. À notre latitude, l'épaisseur de la neige, la température et le vent peuvent avoir une influence majeure sur la survie du cerf de Virginie. Afin de limiter leurs pertes énergétiques et de maximiser leur taux de survie, les cerfs se réfugient dans des milieux forestiers où le climat est plus clément et où ils pourront entretenir un réseau de pistes permettant d'accéder facilement à la nourriture et de fuir les prédateurs. Ces secteurs sont appelés « aires de confinement du cerf de Virginie » (ACCV).

Une ACCV correspond à une superficie boisée d'au moins 250 ha (2,5 km²), caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie de territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière, ou dépasse 50 cm ailleurs.

Les ACCV situées sur les terres du domaine de l'État font partie du réseau des aires protégées du Québec au titre d'une aire protégée de catégorie IV (MDDELCC, 2017). Ces territoires sont gérés pour maintenir l'habitat des espèces pour lesquelles ils ont été désignés.

Dans les Laurentides, les ACCV couvrent 1 355 km². Près du tiers de cette superficie (38 838 ha) est situé sur les terres du domaine de l'État et six de ces ACCV font actuellement l'objet d'un plan d'aménagement forestier particulier (tableau 4).

Tableau 4 Aires de confinement du cerf de Virginie

Aire de confinement du cerf de Virginie	Superficie totale (km ²)	Superficie de terres publiques (Laurentides) (km ²)	Unité d'aménagement (Laurentides)	Plan d'intervention (oui/non)
Lac David	116	50	064-71	Oui
La Macaza	157	40	064-71	Oui
Lac Pope	6	2	064-71	Non
Kiamika-Lac-du-Cerf	191	105	064-52	Oui
Notre-Dame-du-Laus	158	100	064-52	Oui
Lac des Trente et Un Mille	394	60	064-52	Oui
Lac de la Sucrierie	39	25	061-51	Oui
Lac Tremblant	66	5	061-51	Non
Weir	46	5	061-51	Non
Petit lac Plat	16	15	064-52	Non ¹
Lac Barbotte	5	5	061-51	Non ¹
Lac Éléphant	5	2	061-51	Non
Montigny	13	2	064-52	Non
Lac Lesage	10	1	064-52	Non
Loranger	7	0	064-52	Non
Duhamel	123	0	064-52	Non
Lac Gaumond	3	0	064-52	Non
Total	1 355	417		

Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d’être ainsi désignées

Les espèces menacées ou vulnérables sont protégées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats pour les espèces floristiques ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et du Règlement sur les habitats fauniques pour les espèces fauniques. On parle « d’habitats désignés » lorsque des habitats d’espèces menacées ou vulnérables sont désignés par ces lois et ces règlements.

Les espèces menacées ou vulnérables des forêts publiques soumises à l’aménagement forestier qui ne bénéficient pas légalement de la désignation « habitats désignés » sont protégées par une entente administrative entre le MELCCFP et le MRNF⁶. Cette entente définit les rôles et les responsabilités des deux ministères mandatés pour la protection des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles de l’être. Elle encadre l’établissement des mesures de protection et définit les mécanismes requis pour les mettre en œuvre.

Les espèces qui bénéficient actuellement d’une mesure de protection en vertu de cette entente sont celles dont les besoins en habitat sont bien documentés et qui dépendent d’attributs forestiers susceptibles d’être altérés par l’aménagement forestier. Les mesures de protection s’appliquent à l’échelle opérationnelle et consistent principalement à délimiter des zones de protection intégrale et à restreindre les interventions forestières à certaines périodes de l’année selon le type d’habitat recherché et le cycle vital de l’espèce (par exemple la période de reproduction).

Sur le territoire des UA 061-51, 064-52 et 064-71, six espèces floristiques et cinq espèces fauniques bénéficient de mesures de protection ou d’un « habitat désigné » (tableau 5). L’emplacement des sites d’occurrence est une donnée sensible dont la diffusion menacerait la survie de l’espèce ou la protection de son habitat.

Tableau 5 Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l’être présentes sur le territoire et bénéficiant d’une mesure de protection ou d’un « habitat désigné »

Espèce	Statut provincial ⁷	Mesure de protection en vertu de l’Entente	Habitat désigné légalement
Espèce végétale			
Ail des bois (<i>Allium tricoccum</i>)	Vulnérable	Oui	-
Aster de Robyns (<i>Symphotrichum robynsianum</i>)	Susceptible	Oui	-
Calypso bulbeux (<i>Calypso bulbosa</i>)	Susceptible	Oui	-
Conopholis d’Amérique (<i>Conopholis americana</i>)	Vulnérable	Oui	-
Cypripède royale (<i>Cypripedium reginae</i>)	Susceptible	Oui	-
Doradille ambulante (<i>Asplenium rhizophyllum</i>)	Susceptible	Oui	-
Épervière de Robinson (<i>Hieracium robinsonii</i>)	Susceptible	Oui	-
Ginseng à cinq folioles (<i>Panax quinquefolius</i>)	Menacée	Oui	-
Noyer cendré (<i>Juglans cinerea</i>)	Susceptible	Oui	-
Platanthère à grandes feuilles (<i>Plantanthera macrophylla</i>)	Susceptible	Oui	-

⁶ Entente administrative concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de faune et de la flore et d’autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec (consulté le 11 septembre 2017).

⁷ Loi sur les espèces menacées et vulnérables (consultée le 17 juillet 2017).

Espèce	Statut provincial ⁷	Mesure de protection en vertu de l'Entente	Habitat désigné légalement
Ronce à flagelles (<i>Rubus flagellaris</i>)	Susceptible	Oui	-
Espèces animales			
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus anatum</i>)	Vulnérable	Oui	Non
Grive de Bicknell (<i>Catharus bicknellii</i>)	Vulnérable	Oui	Non
Ombre chevalier oquassa (<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>)	Susceptible	Oui	Non
Pygargue à tête blanche (<i>Haliaeetus leucocephalus</i>)	Vulnérable	Oui	Non
Tortue des bois (<i>Glyptemys insculpta</i>)	Vulnérable	Oui	Non

Pour plus d'information, consulter le site suivant :
[Données sur les espèces en situation précaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Sites fauniques d'intérêt

Un site faunique d'intérêt (SFI) est défini comme étant un :

« lieu circonscrit, constitué d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional. »

Dans la région, la plupart des secteurs désignés comme SFI se trouvent dans des habitats aquatiques et leur milieu adjacent. La sélection de ces milieux vise à protéger des lacs, des cours d'eau ou des éléments d'habitat correspondant à des caractéristiques de rareté du milieu, à des critères de productivité notable d'espèces de poissons d'intérêt économique ou encore à des éléments de protection de populations sensibles.

Contexte socioéconomique

L'exploitation des ressources naturelles a été l'élément déclencheur de l'occupation du territoire. Encore aujourd'hui, elle joue un grand rôle dans le développement socioéconomique. Au fil des années, de nouvelles activités industrielles, commerciales, institutionnelles, récréatives et culturelles ont enrichi les sphères sociales et économiques.

Secteur forestier

L'aménagement forestier est un moteur économique important pour un grand nombre de municipalités. Ces effets ont d'ailleurs pu se faire sentir durant la crise économique aux États-Unis qui a secoué le marché du bois d'œuvre de 2008 à 2012. Les changements dans les habitudes de consommation ont également incité l'industrie des pâtes et papiers à s'adapter à la baisse de la demande mondiale de papier journal, d'impression et d'écriture, puis à profiter de l'expansion d'autres marchés comme la pâte, les produits d'emballage et le papier tissu.

La contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier au PIB et à l'emploi est présentée dans le tableau ci-dessous. La diversification sur de nouveaux marchés comme la construction non résidentielle, les bioproduits et la bioénergie sont l'occasion de réduire la vulnérabilité du secteur forestier aux cycles économiques. Ces produits dérivés du bois offrent d'ailleurs des possibilités de remplacement des produits à plus forte empreinte dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Tableau 6 Emplois du secteur forestier

Secteur ou industrie	PIB (2019) ⁸	Emploi (nombre) (2018) ⁹
Industrie		
Fabrication de papier (322)	90 682 000 \$	850
Fabrication de produits en bois (321)	203 209 000 \$	2350
Secteur forestier		
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (115)	41 870 000 \$	700
Foresterie et exploitation forestière (113)	54 637 000 \$	

L'aménagement forestier sur les terres publiques vise à favoriser un flux de matière première relativement constant. Les garanties d'approvisionnement (GA) et les permis de récolte aux fins d'approvisionnement des usines de transformation du bois (PRAU) sont les principaux droits consentis dans les unités d'aménagement. Ils permettent de protéger l'accès à la matière ligneuse et de maintenir une stabilité d'approvisionnement des usines de première transformation. La liste des titulaires de droits forestiers et industriels régionaux ou de l'extérieur qui s'approvisionnent dans la région est présentée au tableau ci-dessous. Comme ceux-ci peuvent être sujets à changement, consulter les liens pour obtenir l'information à jour.

⁸ [Produit intérieur brut aux prix de base par industrie, régions administratives, régions métropolitaines de recensement, Québec \(quebec.ca\)](http://www.intraneet/forets/communications/pdf/Profil_economique_forestier_Laurentides.pdf)

⁹ Emplois : Statistique Canada, Requête spéciale tirée de l'EPA, selon les codes SCIAN 113, 1153, 321 et 322. Calculs du MFFP pour ajuster les données de l'emploi selon l'EERH. (http://www.intraneet/forets/communications/pdf/Profil_economique_forestier_Laurentides.pdf)

Tableau 7 Liste des titulaires de droits forestiers

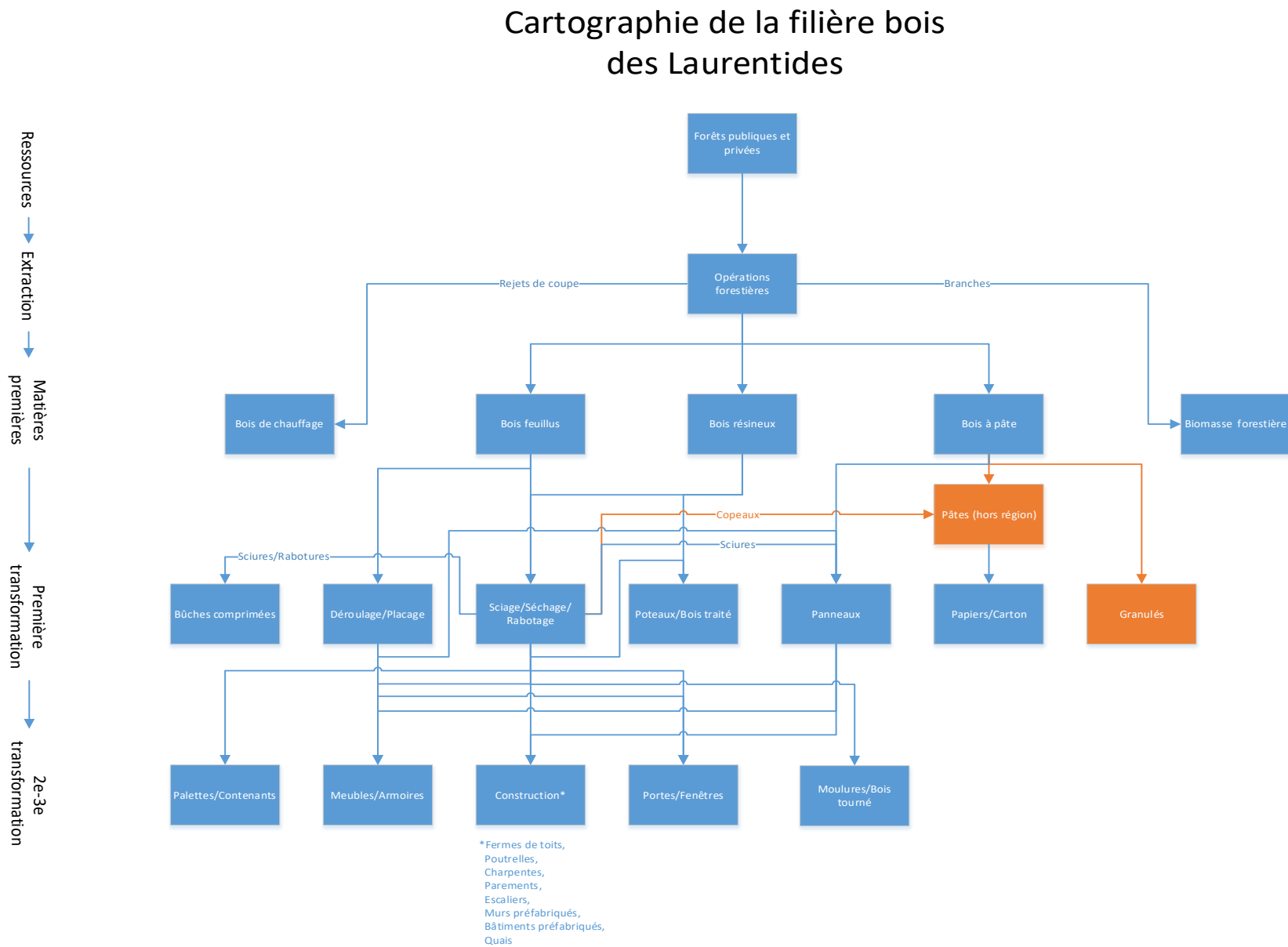
Catégorie	MRC	Usine	Essence	Quantité
Sciage	Matawinie	Groupe Crête Chertsey inc.	SEPM	15 950 m ³
Sciage	Argenteuil	Scierie Carrière Itée	Feuillus	14 600 m ³
Placage	Thérèse-de-Blainville	La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sainte-Thérèse)	Érables	250 m ³
Papier	Le Val-Saint-François	Domtar inc. (Windsor - Pâtes et papiers)	Bouleaux	30 000 m ³
Placage	Le Granit	Compagnie de Placage Mégantic inc.	Bouleaux	550 m ³
Sciage	Des Laurentides	Groupe Crête division Saint-Faustin inc.	SEPM	125 050 m ³
Granulés	Matawinie	9455-8624 Québec inc. (Biomasse du lac Taureau)	Feuillus durs	147 100 m ³
Bardeaux	Beauce-Sartigan	Maibec inc. (Saint-Théophile)	Thuya	10 600 m ³
Panneaux	La Vallée-de-la-Gatineau	Louisiana-Pacifique Canada (Bois-Franc)	Peuplier, bouleau à papier, érable	109 300 m ³
Sciage	Antoine-Labelle	Les Exploitations J.Y.B. Papineau inc.	Thuya	750 m ³
Bardeaux	Les Etchemins	Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.	Thuya	3 700 m ³
Sciage	Antoine-Labelle	Forex inc. (Ferme-Neuve)	SEPM	241 350 m ³
Sciage	Antoine-Labelle	Forex inc. (Mont-Laurier - Sciage 1)	Feuillus durs	54 200 m ³
Sciage	Antoine-Labelle	Les Bois Laurentiens Scierie Gaudreault inc.	Pruche, peuplier	6 050 m ³
Sciage	Antoine-Labelle	La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Mont-Laurier)	Feuillus durs	28 000 m ³
Sciage	Antoine-Labelle	C. Meilleur & Fils inc.	Thuya	2 050 m ³
Placage	Antoine-Labelle	Forex inc. (Mont-Laurier - Déroulage)	Peuplier, bouleaux, autres feuillus durs	10 950 m ³
Sciage	Antoine-Labelle	Scierie Bondu inc.	Pins blanc et rouge	11 800 m ³
Sciage	Papineau	Lauzon - Planchers de bois exclusifs inc.	Feuillus durs	52 850 m ³
Pâte	Papineau	Fortress Cellulose Spécialisée	Feuillus durs	106 500 m ³
PRAU	Les Laurentides	Coopérative forestière de la Petite Nation	Biomasse forestière	10 000 tmv
PRAU	Les Maskoutains	Broyage RM inc.	Biomasse forestière	52 800 tmv

À consulter :
[Les droits forestiers consentis](#)
[Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État](#)

Le MRNF élargit l'accès à la matière ligneuse par la mise aux enchères de 25 % des volumes de bois issus de la forêt publique. Toute personne ou tout organisme peut ainsi participer au processus de vente aux enchères et être admissible à l'octroi d'un contrat lié à un volume de bois. En instaurant ce système de concurrence, le gouvernement insuffle un vent de performance où les entreprises les plus efficaces et innovantes se qualifient avantageusement et encourage l'utilisation optimale de la ressource forestière. Le gouvernement adapte ses modes de gestion aux réalités et aux besoins des communautés locales et régionales. Le marché libre des bois contribue également à l'obtention d'une base de référence solide pour établir la juste valeur marchande des bois à partir des prix d'enchères des cinq dernières années de ventes.

Le potentiel de transformation (p. ex. déroulage, sciage, pâte) est déterminé par l'essence et les caractéristiques de la tige (p. ex. le diamètre, le défilement, la nodosité, la carie). La cartographie de la filière bois, présentée dans la figure de la page suivante, illustre les liens entre la forêt et les usines ainsi qu'entre les usines elles-mêmes. La cartographie de la filière bois régionale permet d'identifier les acteurs et de caractériser les flux de produits et de services afin de déterminer les goulots et les potentiels.

Figure 12 Cartographie de la filière bois des Laurentides



Biomasse forestière

Deux types de permis de récolte aux fins d’approvisionnement d’une usine de transformation du bois sont délivrés par le MRNF. Le PRAU de bois marchand et le PRAU de biomasse forestière. De plus, des particuliers peuvent se procurer du bois de chauffage sur les terres du domaine de l’État à la suite de la délivrance d’un permis à cet effet.

La biomasse est définie comme les arbres ou les parties d’arbres faisant partie de la possibilité forestière, mais n’étant pas utilisés, soit les arbres, les arbustes, les cimes, les branches et les feuillages qui ne font pas partie de la possibilité forestière. On peut aussi inclure dans la biomasse forestière les résidus de transformation provenant des usines (écorces, bran de scie et rabotures). Elle se mesure en tonnes métriques vertes (tmv).

Pour la région, le potentiel de la biomasse estimé par le Forestier en chef¹⁰ pour la période 2018-2023 est d’environ 996 306 tmv/an.

Récréotourisme et villégiature

La région des Laurentides, destination de villégiature quatre saisons, est reconnue pour ses activités récréatives et de plein air. Elle est aussi souvent décrite comme le grand terrain de jeux des Montréalais. Elle accueille un volume de touristes parmi les plus élevés au Québec (3 154 000 touristes en 2016)¹¹, ce qui en fait la principale région touristique après les destinations urbaines de Québec et de Montréal. Le tourisme représentait un total de 26 662 emplois pour la période 2019-2021¹², soit environ 8 % de tous les emplois de la région¹³.

Le territoire public offre de grandes possibilités en matière de récréotourisme. De vastes plans d’eau à potentiel élevé, comme les réservoirs Baskatong, du Poisson Blanc et Kiamika, permettent d’y entrevoir des projets d’avenir. Plusieurs attraits majeurs donnent aussi à la région des Laurentides une notoriété internationale enviable comme destination touristique de choix. Mentionnons entre autres le parc national et la station touristique du Mont-Tremblant, le réseau de pourvoiries et de réserves fauniques, les parcs linéaires, les parcs régionaux ainsi que plusieurs bases de plein air. Le tableau ci-dessous indique les superficies des parcs régionaux.

Tableau 8 Parcs régionaux

Nom du parc régional	Superficie (km2)
Parc régional de la Montagne du Diable	98
Parc régional du Kiamika	149
Parc régional du Poisson Blanc	42
Total	288

¹⁰ [actualisation quantites recoltables biomasse 2017.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

¹¹ <https://www.creneautourisme-laurentides.com/frequentation-touristique>

¹² https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/portrait-industrie-touristique#_edn4

¹³ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-de-lenquete-sur-la-population-active-pour-le-quebec-donnees-desaisonnalisees-de-decembre-2019.pdf>

La motoneige occupe aussi une place importante dans la région et plusieurs sentiers y sont donc affectés. La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec recense 2522 km de sentiers dans le secteur qui regroupe les régions administratives des Laurentides et de Laval, dont 1 289 km sur le territoire public de la région des Laurentides.

Utilisation faunique

Le secteur récréotouristique engendre des retombées économiques considérables, principalement en ce qui a trait aux activités de chasse et de pêche. En forêt publique, l'offre des services associés à ces activités s'oriente fortement autour des territoires fauniques structurés (TFS).

En plus des activités liées à la chasse et à la pêche, ces territoires ont diversifié leur offre de service en ajoutant des activités récréatives complémentaires comme l'observation de la faune, les randonnées et des services de villégiature (chalet, camping, etc.).

Les objectifs de protection de même que les activités réalisées diffèrent selon le type de territoire :

- Aire faunique communautaire (AFC) : plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation à but non lucratif.
- Pourvoirie : entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.
- Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : territoire établi à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, dans une moindre mesure, à des fins de pratique d'activités récréatives.
- Réserve faunique : territoire voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives.

La pratique d'activités de prélèvements fauniques revêt une importance accrue dans les régions moins urbanisées. Au Québec, près de 35 % des dépenses effectuées par les chasseurs pour la pratique de leur activité sont réalisées dans une autre région que leur région d'origine, transférant ainsi quelques dizaines de millions de dollars des régions plus urbanisées vers les régions ressources.

La région compte deux réserves fauniques, sept zecs, vingt-quatre pourvoiries à droits exclusifs une aire faunique communautaire ainsi que trois petits lacs aménagés qui totalisent 9 473 km² en région. Le tableau et les figures ci-dessous présentent les territoires fauniques structurés de la région.

Tableau 9 Superficie des territoires fauniques structurés

Territoire faunique structuré	Unité d'aménagement						
	Superficie (km ²)	061-51		064-52		064-71	
		(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)
Aire faunique communautaire							
Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong	316,3	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	2,2	0,0 %
		0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	2,2	0,0 %
Petit lac aménagé							
Lac Alexandre	0,1	0,0	0,0 %	0,1	0,0 %	0,0	0,0 %
Lac Duguay	0,2	0,0	0,0 %	0,2	0,0 %	0,0	0,0 %
Lac de la Truite	0,1	0,0	0,0 %	0,1	0,0 %	0,0	0,0 %
		0,0	0,0 %	0,4	0,0 %	0,0	0,0 %
Pourvoirie avec droits exclusifs							
Air Mont-laurier (1985)	347,8	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	247,3	2,2 %
Auberge de La Gatineau	60,0	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	59,8	0,5 %
Club de chasse et pêche Wapoos Sibi inc.	99,9	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	98,9	0,9 %
Club Notawissi 2006 inc.	201,8	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	186,8	1,7 %
Forêt Baera	22,5	0,0	0,0 %	22,5	1,3 %	0,0	0,0 %
La Pourvoirie Menjo	134,0	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	132,2	1,2 %
Pavillon Beauregard	147,5	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	144,4	1,3 %
Pourvoirie Baroux inc.	21,7	21,0	2,8 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
Pourvoirie Boismenu inc.	33,7	0,0	0,0 %	32,5	1,8 %	0,0	0,0 %
Pourvoirie Chevreuil Blanc inc.	42,1	0,0	0,0 %	7,8	0,4 %	0,0	0,0 %
Pourvoirie Club Rossignol inc.	73,6	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	71,7	0,6 %
Pourvoirie des 100 Lacs Sud (2014)	217,0	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	187,1	1,7 %
Pourvoirie Domaine des Patriotes	74,0	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	71,0	0,6 %
Pourvoirie Domaine Lounan	159,5	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	156,5	1,4 %
Pourvoirie du Club Gatineau	9,8	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	9,3	0,1 %
Pourvoirie du Domaine Vanier 2016 inc.	131,3	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	129,2	1,2 %
Pourvoirie du Lac Berval inc.	0,4	0,4	0,1 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
Pourvoirie du Lac Marie	263,4	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	185,9	1,7 %
Pourvoirie Fer-à-Cheval 2010	237,7	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	232,7	2,1 %
Pourvoirie Jodoïn	110,2	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	106,6	1,0 %
Pourvoirie Mekoos	347,3	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	340,8	3,1 %
Pourvoirie Mitchinamécus inc.	183,2	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	179,6	1,6 %
Pourvoirie Rudy 2015	130,7	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	88,4	0,8 %
Pourvoirie Scott	130,1	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	123,5	1,1 %
		21,4	2,8 %	62,8	3,6 %	2 751,7	24,7 %
Réserve faunique							
Réserve faunique Rouge-Matawin	1 387,6	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	681,6	6,1 %
Réserve faunique de Papineau-Labelle	1 626,5	130,9	17,3 %	689,5	39,0 %	0,0	0,0 %
		130,9	17,3 %	689,5	39,0 %	681,6	6,1 %
ZEC							
ZEC Boullé	626,5	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	88,1	0,8 %
ZEC Lesueur	775,9	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	754,9	6,8 %
ZEC Maison-de-Pierre	804,2	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	750,5	6,7 %
ZEC Mazana	732,5	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	699,1	6,3 %
ZEC Mitchinamecus	840,3	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	760,8	6,8 %
ZEC Normandie	1 021,6	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	945,7	8,5 %
ZEC Petawaga	1 184,9	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	1 133,5	10,2 %
		0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	5 132,6	46,2 %
		152,3	20,2 %	752,7	42,6 %	8 568,1	77,0 %

Figure 13 Territoires fauniques structurés (UA 064-71)

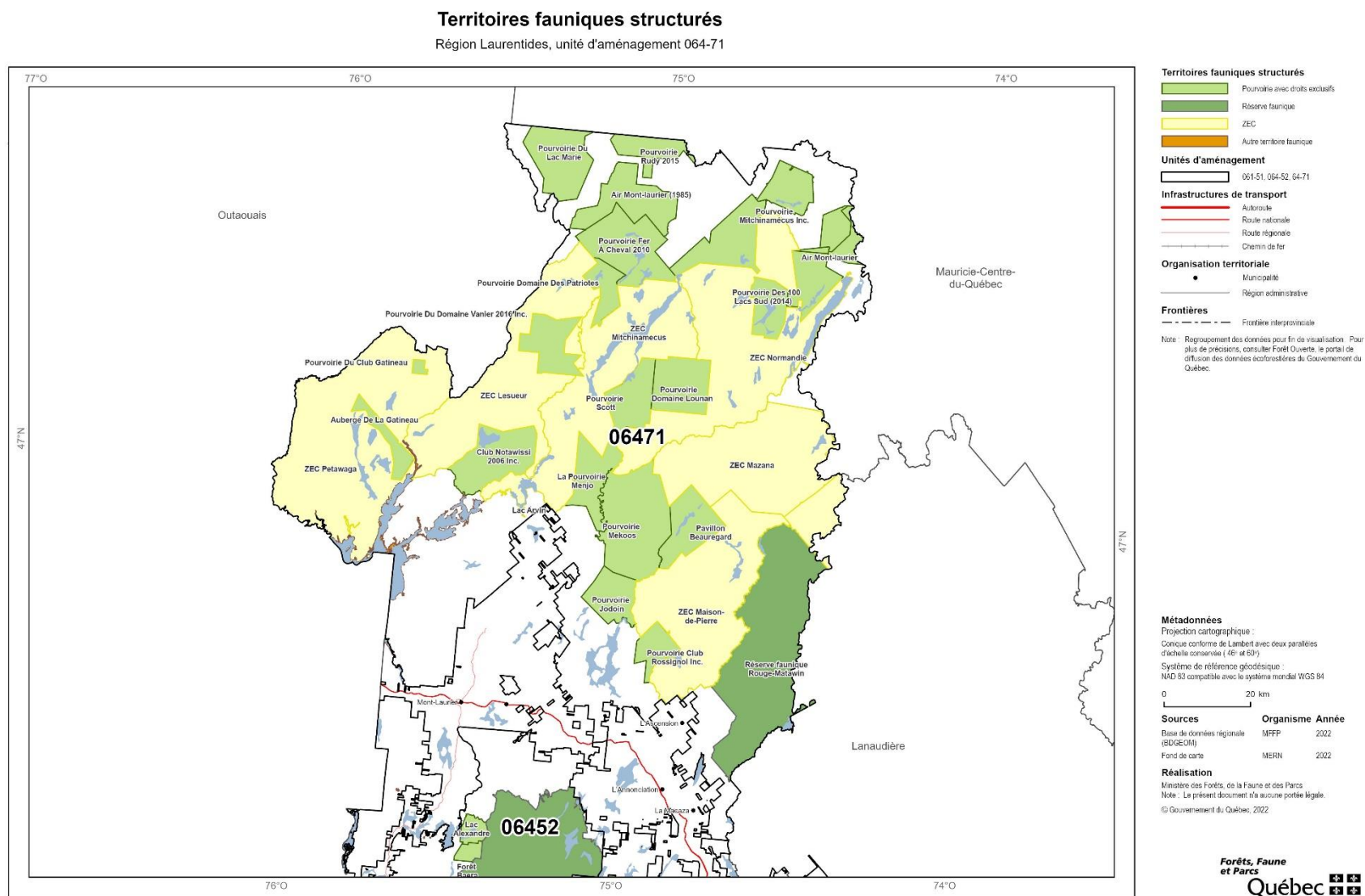
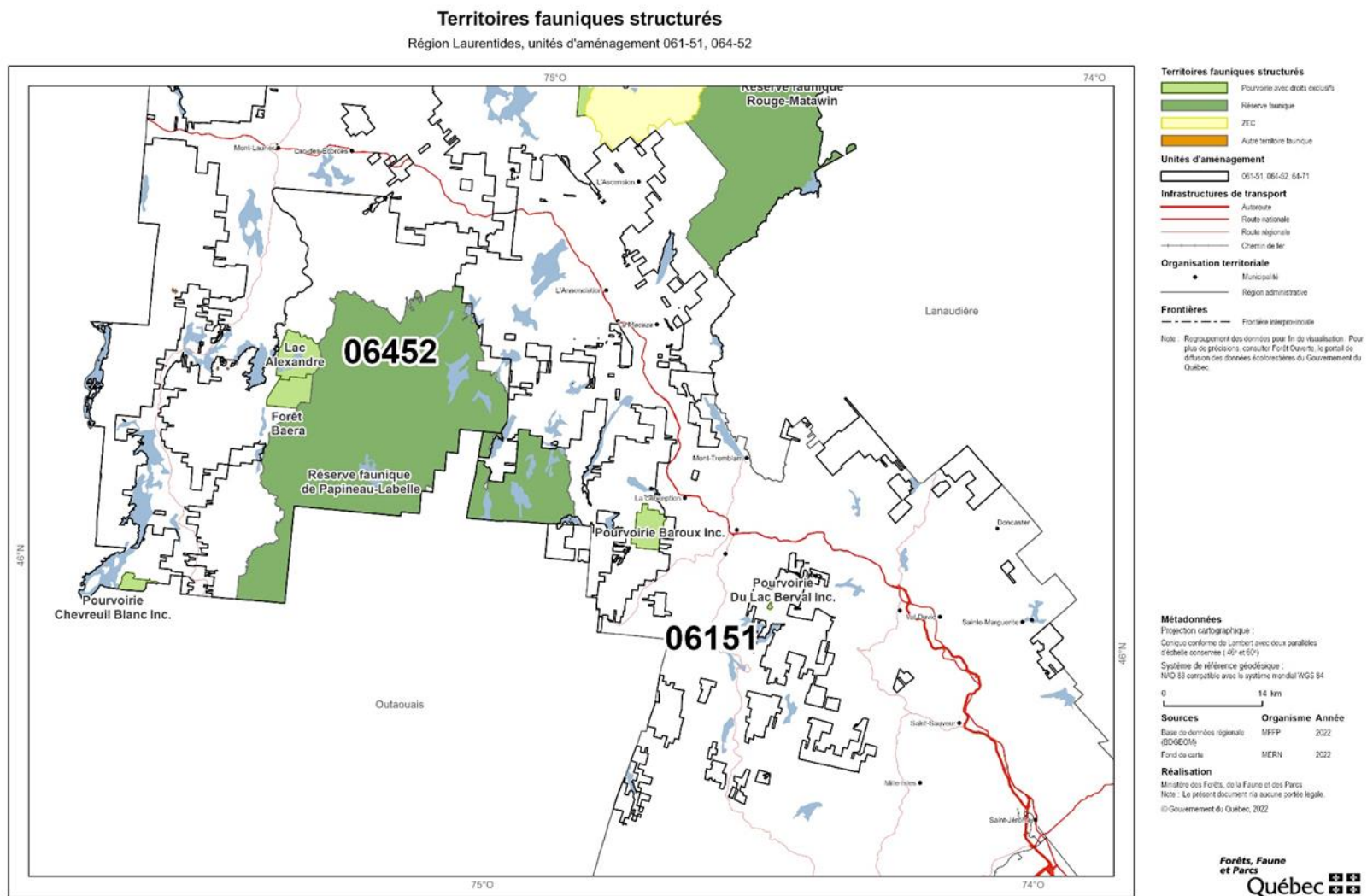


Figure 14 Territoires fauniques structurés (UA 061-51 et 064-52)



Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte : Territoires fauniques structurés](#)
[Forêt Ouverte](#)

Ressources fauniques

La conservation et la mise en valeur des espèces fauniques et de leurs habitats font partie de la mission du MRNF. Pour bien gérer les populations visées par la chasse, la pêche et le piégeage au Québec, des plans de gestion de la faune dressant l'état de la situation des principales espèces exploitées et établissant les conditions de leur prélèvement ont été mis en place.

La chasse

La chasse est une activité aussi emblématique qu'ancrée dans l'identité et l'économie des régions du Québec. Ces adeptes sont enclins à pratiquer plus d'un type de chasse, lequel est régi par les permis.

Le Québec est divisé en 29 zones. Comme la zone 25 désigne une zone de pêche, on trouve 28 zones de chasse, soit les zones 1 à 24 et 26 à 29. Dans plusieurs cas, ces zones sont subdivisées afin d'appliquer des règles particulières en fonction d'une espèce.

La récolte des gibiers diffère d'une zone de chasse à l'autre et d'une année à l'autre selon différents facteurs. Les principales espèces chassées sont le cerf de Virginie, l'orignal, le dindon sauvage, l'ours, le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée.

Le piégeage

Plusieurs espèces fauniques à fourrure sont exploitées au Québec, dont la martre, le lynx du Canada, le castor, le rat musqué, et bien plus. Ces espèces vivent en densité variable sur le territoire en fonction des habitats disponibles. Les activités de piégeage sont encadrées par la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**, et l'obtention d'un permis de piégeage professionnel est obligatoire pour tous les piégeurs.

Il est possible de consulter les statistiques de chasse et de piégeage sur la carte interactive Forêt ouverte accessible à partir du site internet suivant :

[Statistiques de chasse et de piégeage - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/statistiques-de-chasse-et-de-piegeage)

La pêche

La pêche sportive demeure l'activité faunique ralliant le plus d'adeptes québécois du plein air. Sur les 118 espèces de poissons d'eau douce et migratoires du Québec, une trentaine font l'objet d'une pêche sportive ou commerciale au Québec. Certaines des espèces pêchées comme le doré, le touladi et le saumon atlantique font l'objet d'un plan de gestion visant à améliorer la santé des populations ciblées et la qualité des prises.

Le territoire québécois est divisé en 29 zones de pêche qui tiennent compte de la répartition des espèces au sujet desquelles la réglementation peut varier selon la zone de pêche, le plan d'eau, l'espèce convoitée et la période de l'année.

Les espèces les plus recherchées pour la pêche dans les Laurentides sont l'omble de fontaine, le touladi, le doré jaune, le brochet et l'achigan.

Profil biophysique

Les profils présentés dans cette section ont été réalisés à partir de la cartographie des peuplements écoforestiers du 5e programme d'inventaire décennal. Ce dernier était à jour au 31 mars 2021. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être réalisées, soit les forêts aménageables.

Régime de perturbation naturelle des forêts

Les perturbations naturelles font partie intégrante de la dynamique des écosystèmes forestiers. Leur fréquence, leur étendue et leur gravité influent sur la composition et la structure des peuplements forestiers. Les principales perturbations naturelles des forêts québécoises sont le feu, la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le chablis. Certaines unités d'aménagement sont davantage touchées par le feu, d'autres par les épidémies d'insectes ou les chablis. Des plans d'aménagement spéciaux permettent d'assurer la récupération de ces bois.

Globalement, les régimes de perturbation dominants vont de pair avec les domaines bioclimatiques : il y a une influence mutuelle entre le climat, incluant la pluviométrie, les caractéristiques biophysiques, dont la végétation, et le type de perturbations naturelles dominant. Par exemple, le type de forêt influe sur le type de combustible forestier et la réponse des essences aux incendies forestiers.

Alors que les UA 061-51 et 064-52 sont entièrement ou presque dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, l'unité d'aménagement 064-71 chevauche trois domaines bioclimatiques (l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc)¹⁴. Chacun des domaines bioclimatiques peut être associé à un régime de perturbation naturelle mixte où feux, épidémie de TBE et chablis coexistent tout en ayant chacune des récurrences et incidences différentes. Le climat varie dans l'axe nord-sud, notamment en ce qui a trait à la température, mais aussi dans l'axe est-ouest en ce qui concerne la pluviométrie. Il en est de même pour la végétation et les régimes de perturbation.

Feu

Une forte variabilité dans la gravité des incendies s'observe d'un feu à l'autre, mais également d'une année à l'autre. De plus, bien que les incendies soient généralement perçus comme graves, une forte proportion des superficies touchées peut être composée de peuplements brûlés partiellement. Cette variabilité est régie principalement par une combinaison de facteurs climatiques et édaphiques. Un allongement du cycle de feux a été observé dans toutes les régions du Québec entre la période ancienne et la période récente (1940-2020). Néanmoins, les risques de feu continueront d'être élevés au cours des prochaines décennies, notamment en raison des changements climatiques.

¹⁴ Voir section sur la classification écologique du territoire à la page 43 de ce document

Les districts écologiques¹⁵ ont servi d'aires d'étude dans un mémoire de recherche récent¹⁶ sur les cycles de feux du Québec. Un cycle de feux se définit comme le temps nécessaire pour que les feux, qui surviennent au hasard, couvrent une superficie ayant la taille de l'aire à l'étude¹⁷. Selon le mémoire, le principal cycle de feux des Laurentides serait de l'ordre de 800 ans. En comparaison, le principal cycle de feux de l'Outaouais est de 300 ans. Les incendies de surface seraient plus fréquents que ceux de cimes, mais leur importance et leurs effets sur la mosaïque forestière sont difficiles à quantifier.

Tordeuse des bourgeons de l'épinette

La TBE est l'insecte qui cause le plus de dommages au Québec. Cet insecte défoliateur des pousses annuelles entraîne des réductions de croissance ou la mort des arbres. Les essences les plus vulnérables sont le sapin, l'épinette blanche et, dans une moindre mesure, l'épinette rouge et l'épinette noire. Les épidémies surviennent environ tous les 30 à 40 ans, une fréquence qui résulte d'une dynamique complexe entre l'insecte et ses ennemis naturels. L'épidémie actuelle touche principalement la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais.

L'effet de la TBE varie régionalement, notamment en fonction de la composition et de la structure des peuplements. La vulnérabilité d'un peuplement augmente avec la proportion d'essences hôtes (p. ex. sapin, épinette blanche), leur âge et les conditions du site. Ainsi, les sapinières matures sont généralement plus vulnérables que les autres types de peuplements. De plus, l'abondance de feuillus à l'échelle du paysage et du peuplement réduirait les effets de la TBE sur les essences hôtes. Les deux dernières épidémies ont principalement touché les unités d'aménagement situées dans les domaines de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, en raison de la forte abondance de sapinières.

Depuis les sept dernières années, l'épidémie avance en moyenne de 34 km/an vers l'est. Selon cet avancement qui semble inéluctable, il est fort probable que la région des Laurentides soit en situation d'épidémie de TBE pendant douze à quinze ans environ. Il est prévisible que l'épidémie soit concentrée dans l'UA 064-71 puisque celle-ci est située principalement dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.

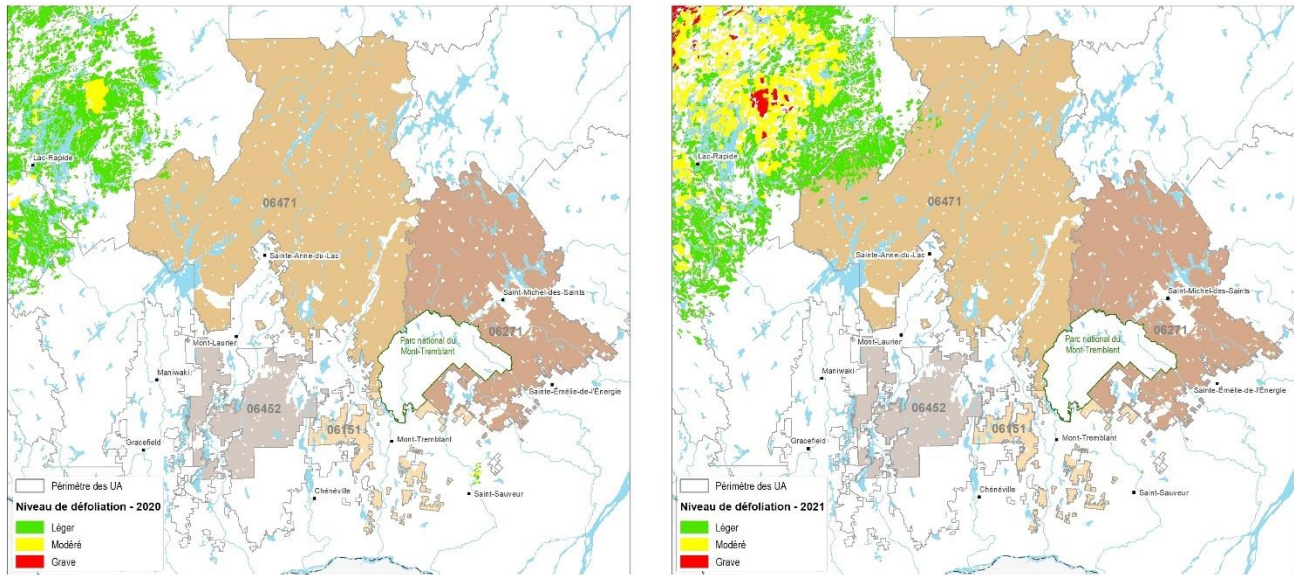
La figure suivante montre la progression de l'épidémie de TBE de 2020 à 2021 et la défoliation annuelle des arbres hôtes qui en résulte. La figure illustre également les trois classes de défoliation :

- Légère = perte de feuillage dans le tiers supérieur du houppier de quelques arbres.
- Modérée = perte de feuillage dans la moitié supérieure du houppier de la majorité des arbres.
- Grave = perte de feuillage sur toute la longueur du houppier de la majorité des arbres.

¹⁵ Le district écologique est une portion de territoire caractérisée par un patron propre du relief, de la géologie, de la géomorphologie et de la végétation de la région. Sa délimitation repose sur l'analyse et la compréhension d'un mode d'organisation de ces éléments dans le milieu. La végétation est conditionnée par les caractéristiques physiques et par le climat que l'on considère homogène à l'échelle du district écologique.

¹⁶ MFFP 2022, Zonage des régimes de feux du Québec méridional, mémoire de recherche forestière n° 189. 38 p.

¹⁷ La méthode utilisée pour calculer les cycles de feux repose sur l'hypothèse que les feux surviennent de façon aléatoire, c'est-à-dire que chaque peuplement a la même probabilité d'être incendié, peu importe sa composition et le type de milieu où il se trouve (Johnson et Gutsell, 1994). Or, nous savons qu'il s'agit d'une simplification et que le cycle de feu peut varier à l'intérieur d'une même zone selon différents facteurs locaux (relief, dépôts de surface, etc.).

Figure 15 Carte– Défoliation causée par le TBE en 2020 et 2021 dans les Laurentides

Progressivement, le réchauffement climatique favoriserait un déplacement de l'aire de répartition de l'insecte vers le nord. On appréhende, comme impact du réchauffement climatique, l'effet négatif d'une meilleure synchronisation entre l'émergence des larves de TBE et l'ouverture des bourgeons d'épinette noire. Cependant, la présence de TBE dépend surtout de la présence de son hôte de prédilection, le sapin baumier, suivi de l'épinette blanche.

Chablis

Le chablis désigne le renversement d'un arbre ou d'un groupe d'arbres (déracinement ou bris des tiges), le plus souvent sous l'effet de l'âge, de la maladie ou d'éléments climatiques comme le vent, la neige ou la glace. Le chablis est plus fréquent en bordure des coupes récentes, généralement dans les premiers 20 à 30 m, les bandes riveraines, les séparateurs de coupes et d'autres peuplements résiduels. La vulnérabilité au chablis est également fonction de l'exposition au vent (p. ex. orientation des bandes, position topographique).

Lorsqu'un chablis couvre une petite superficie, soit inférieure à 100 m², on parle habituellement de trouées. Dans le domaine de l'éraablière à bouleau jaune, les trouées constituent la perturbation la plus observée. Le vent demeure l'agent perturbateur majeur en forêt feuillue tempérée et est associé à deux régimes de perturbation conjointement en action : les trouées et les chablis.

Les chablis, incluant les trouées, de faible superficie sont plus fréquents et entraînent globalement plus de pertes que ceux de grande superficie.

Aperçu des perturbations naturelles récentes

Le graphique et les figures ci-dessous illustrent les principales perturbations naturelles survenues durant les années 2000 à 2020. Il importe de noter qu’autant les perturbations partielles (25 % à 75 % du couvert est touché) que celles totales (plus de 75 % du couvert est touché) sont considérées, sans distinction. Aussi, dans le cas particulier des épidémies, les superficies rapportées ne correspondent pas à la défoliation annuelle. Il s’agit plutôt, à la suite de plusieurs années de défoliation, de la mort résultante.

Figure 16 Superficie annuelle régionale des feux, épidémies et chablis pour la période 2001 à 2020

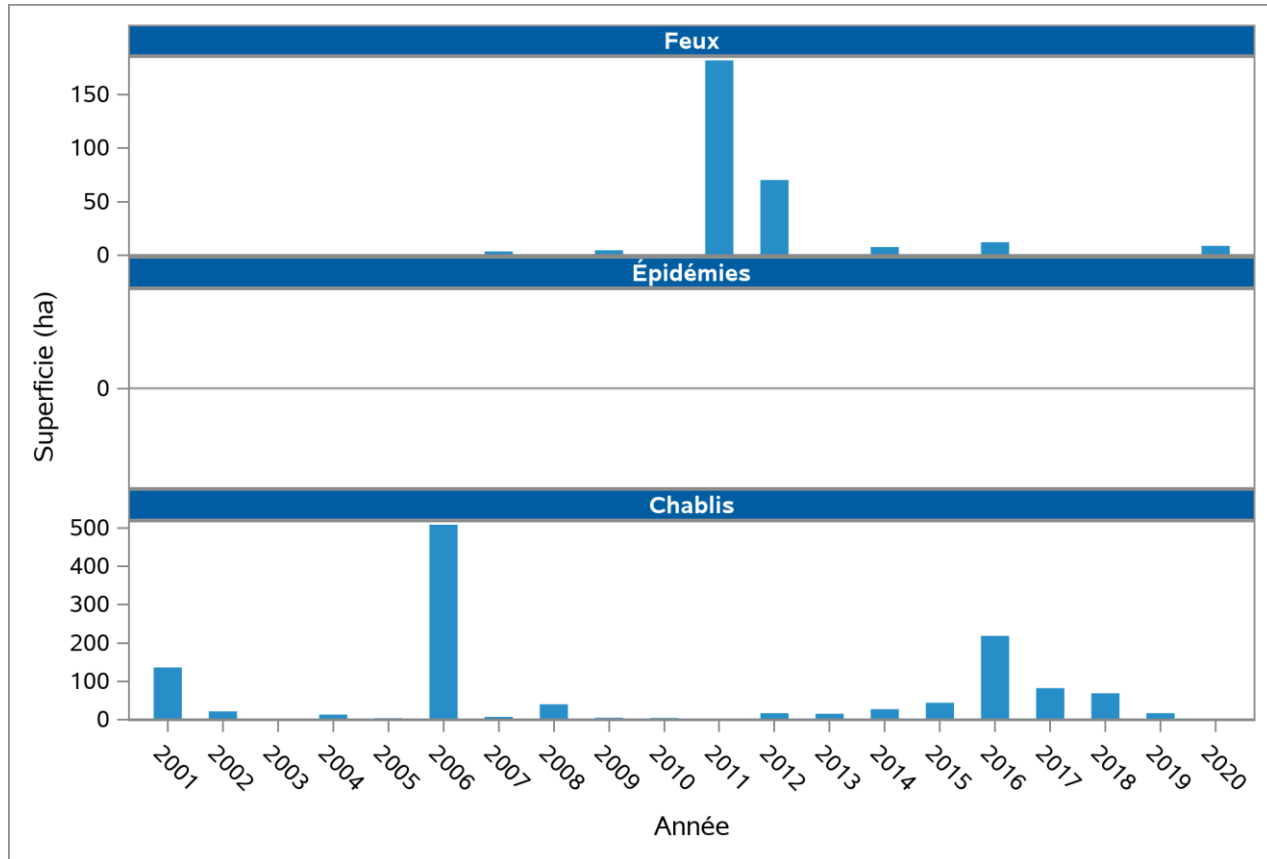


Figure 17 Perturbations naturelles (UA 064-71)

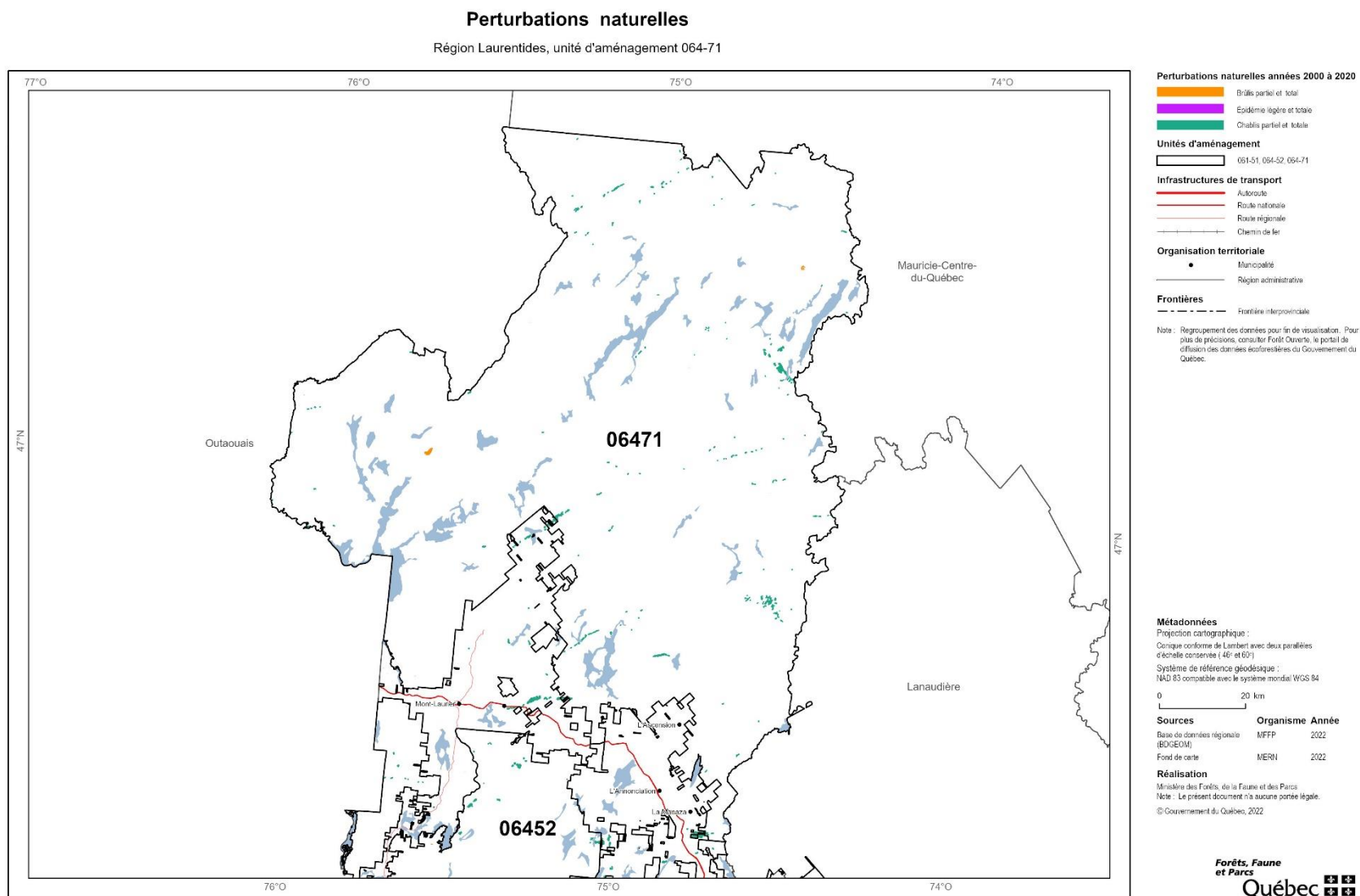
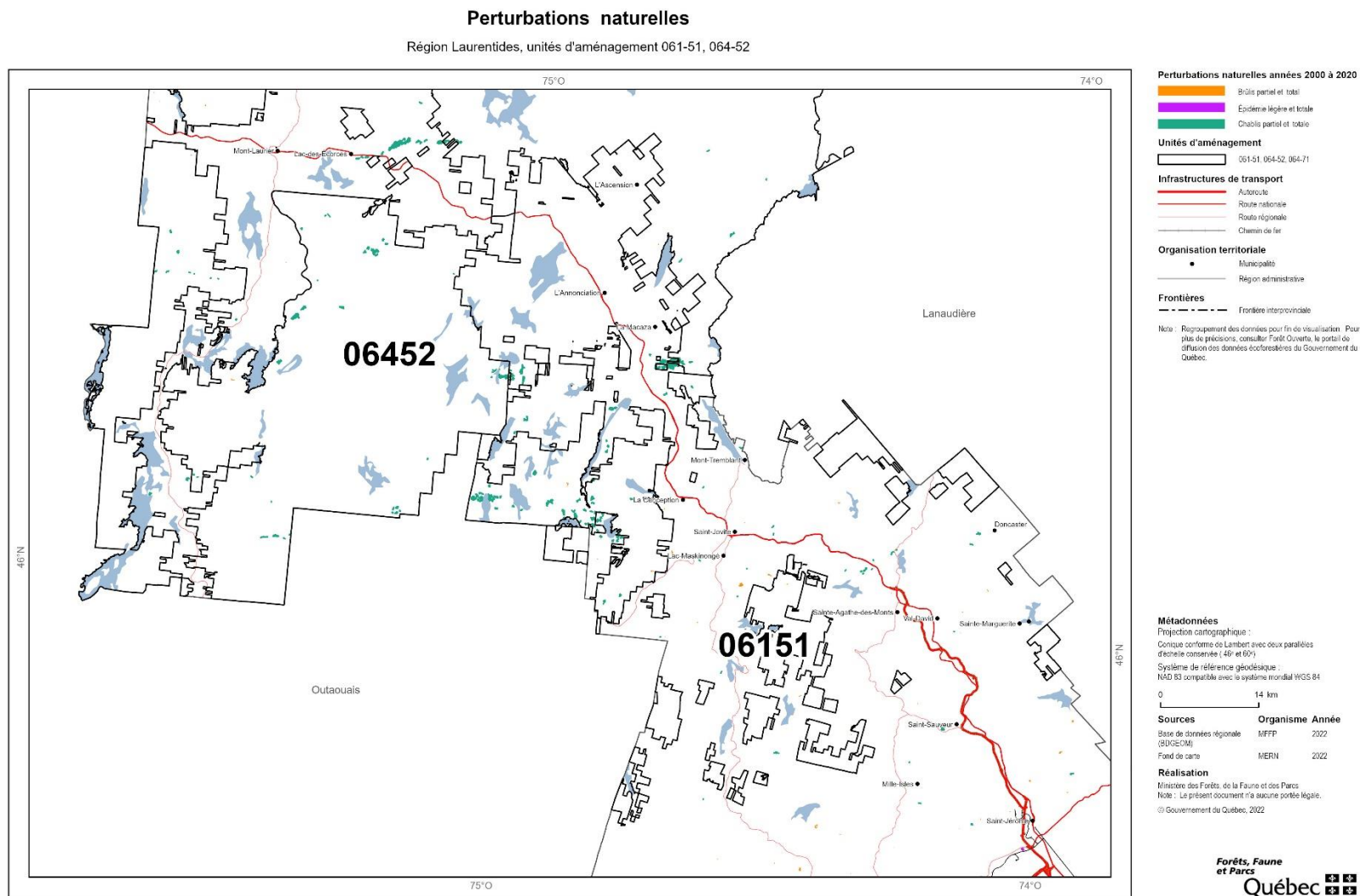


Figure 18 Perturbations naturelles (UA 061-51 et 064-52)



Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Feux](#)
[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Insectes et maladies](#)

Maladies et autres perturbations

La **maladie corticale du hêtre à grandes feuilles** (MCH) cause la mort des arbres infectés. Son principal vecteur, la cochenille du hêtre, est observé dans les Laurentides depuis les années 2000. Cependant, la MCH a été détectée pour la première fois en 2008 dans trois stations (Pointe-au-Chêne, Lac-Macdonald et Saint-Sauveur). Sa progression est en constante évolution, et la maladie tend à couvrir l'aire de répartition du hêtre à grandes feuilles.

L'**agrile du frêne** a retenu l'attention des médias dans les dernières années en raison du taux de mortalité élevé observé en milieu urbain et périurbain. L'absence de moyens de lutte économiquement envisageables contre l'agrile en milieu forestier, combinée avec le faible volume de frênes et à sa dispersion dans les forêts publiques des Laurentides, limite grandement les actions possibles pour lutter contre l'insecte. L'agrile est présent depuis quatre ans dans l'UA 064-52. On rapporte une nouvelle zone d'infestation par l'agrile du frêne détectée en forêt naturelle à Lac-du-Cerf dans les Hautes-Laurentides, à moins de 45 km de Mont-Laurier. L'agrile du frêne poursuit son étendue vers le nord avec la connectivité des peuplements composés de frêne noir.

Le **charançon du pin blanc** attaque les flèches terminales qui se flétrissent et brunissent au cours de l'été, puis meurent peu après. Après quelques années d'attaques, l'arbre se déforme et perd de sa valeur commerciale ou esthétique¹⁸. La majorité des plantations de pin blanc (plus de 60 % et même 75 %, en moyenne depuis 2019, dans les UA du sud) ont plusieurs arbres atteints par cet insecte.

Originaire d'Asie, la **rouille vésiculeuse du pin blanc** (RVPIB) est répandue dans toute l'aire de distribution du pin blanc. Cette maladie exotique est considérée comme le principal obstacle à la régénération du pin blanc. Elle serait présente dans une majorité des plantations de pin blanc dans les Laurentides.

En 2021, deux nouveaux foyers d'infestation de larves de la **tordeuse du tremble**, un défoliateur hâtif, ont été observés au Lac-des-Écorces et à Kiamika. Cet insecte serait le deuxième plus ravageur de feuillus en importance après la livrée des forêts.

Un nombre très élevé de plantations de pins gris et de pins rouges sont atteints du **chancre scléroderrien**, tandis que les plantations de pin blanc sont aux prises avec le **chancre caliciopsien** dans le pin blanc. Ce dernier est souvent difficile à différencier et est confondu à partir de la mi-juin avec la rouille vésiculeuse, sauf que ce chancre ne menace pas la survie ni la qualité commerciale de l'arbre.

La **livrée des forêts**, le principal défoliateur des feuillus au Québec, a connu des niveaux épidémiques par le passé, mais est actuellement à l'état endémique, c'est-à-dire que la population de livrée est très faible et difficile à détecter.

En 2021, des **gels printaniers** sévères ont détruit les nouvelles pousses annuelles dans certains peuplements naturels et en plantation d'épinettes. Dans un contexte de changement climatique, l'attention est également portée sur des perturbations telles que le **verglas** et la **sécheresse**.

¹⁸ [Insectes, maladies et feux dans les forêts du Québec en 2020 \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/insectes-maladies-feux)

Classification écologique du territoire

Le Québec est très diversifié, tant sur le plan de la géologie, du relief, de l'hydrographie et des sols que du climat. Ces composantes interagissent et influent individuellement la dynamique des écosystèmes forestiers. Le système hiérarchique de classification écologique a pour but de décrire la diversité écologique des territoires forestiers du Québec et d'en présenter la distribution. Il est composé de 11 niveaux se distinguant aux échelles supérieures par le climat, la végétation dominante et le régime de perturbation (zones ou sous-zones de végétation et domaines ou sous-domaines bioclimatiques) et aux échelles inférieures par des caractéristiques physiques du milieu, telles que l'altitude, le relief et le dépôt de surface. Ce système fait partie des outils de connaissance nécessaires à l'aménagement, à la mise en valeur et à la protection de la forêt.

Domaine bioclimatique

Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions, couvre des sites où les conditions pédologiques, de drainage et d'exposition sont moyennes (sites mésiques). L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère distinctif des domaines. Certains domaines bioclimatiques sont subdivisés en sous-domaines, car la végétation y présente des différences qui reflètent celles du régime des précipitations. Pour les UA de la région des Laurentides, on distingue quatre domaines bioclimatiques, du sud au nord : l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc. Le MRNF décrit ainsi quatre domaines bioclimatiques.

Érablière à tilleul

Le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul s'étend au nord et à l'est de celui de l'érablière à caryer cordiforme. La flore y est aussi très diversifiée, mais plusieurs espèces y atteignent la limite septentrionale de leur aire de distribution. Dans les milieux qui leur sont favorables, le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostryer de Virginie et le noyer cendré accompagnent l'érable à sucre, mais ils sont moins répandus au-delà de ce domaine. La distribution des chênaies rouges et les précipitations permettent de distinguer deux sous-domaines : l'un dans l'ouest, qui est plus sec, l'autre dans l'est, où les précipitations sont plus abondantes.

Érablière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentien et des Appalaches. Il occupe la partie la plus nordique de la sous-zone de la forêt décidue. Moins diversifiée, sauf sur les meilleurs sites, la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada croissent aussi dans ce domaine, mais ils deviennent très rares au-delà de la limite septentrionale. Ce domaine marque aussi la fin de l'aire de distribution du tilleul d'Amérique et de l'ostryer de Virginie.

Ici, comme dans toute la sous-zone de la forêt décidue, le chablis est l'un des principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance des précipitations ainsi que de la distribution des peuplements de pins blancs et rouges divisent le domaine de l'érablière à bouleau jaune en deux sous-domaines, l'un à l'ouest, l'autre à l'est.

Sapinière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune est un écotone, c'est-à-dire une zone de transition entre la zone tempérée nordique, à laquelle il appartient, et la zone boréale. Il s'étend depuis l'ouest jusqu'au centre du Québec, du 47° au 48° de latitude. Il ceinture aussi la péninsule gaspésienne et il englobe les collines des Appalaches à l'est de Québec, les contreforts des Laurentides, au nord du Saint-Laurent, et l'enclave des basses-terres du lac Saint-Jean. Les sites mésiques y sont occupés par des peuplements mélangés de bouleaux jaunes et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. L'érable à sucre y croît à la limite septentrionale de son aire de distribution. Les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette et les incendies sont les deux principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance du bouleau jaune et des pinèdes, qui diminue d'ouest en est, permet de distinguer deux sous-domaines : celui de l'Ouest est caractérisé par l'omniprésence des bétulaies jaunes à sapin sur les sites mésiques, tandis que celui de l'Est, est caractérisé par les sapinières à bouleau jaune.

Sapinière à bouleau blanc

Le domaine de la sapinière à bouleau blanc occupe le sud de la zone boréale. Le paysage forestier y est dominé par les peuplements de sapins et d'épinettes blanches, mélangés à des bouleaux blancs sur les sites mésiques. Sur les sites moins favorables, l'épinette noire, le pin gris et le mélèze sont souvent accompagnés de bouleaux blancs ou de peupliers faux-trembles. Le bouleau jaune et l'érable rouge ne croissent que dans la partie sud du domaine. La tordeuse des bourgeons de l'épinette est le principal facteur de la dynamique forestière de ce domaine, car le sapin baumier y abonde. Néanmoins, le feu y joue aussi un rôle important. Le domaine de la sapinière à bouleau blanc peut être divisé en deux sous-domaines. Dans celui de l'Ouest, le relief est peu accidenté et les dénivellations, peu importantes. Le cycle des incendies y est également plus court, ce qui explique l'abondance des peuplements feuillus ou mélangés d'essences de lumière (peuplier faux-tremble, bouleau blanc et pin gris). À cause de l'influence maritime, les précipitations sont généralement plus abondantes dans le sous-domaine de l'Est et, conséquemment, le cycle des incendies y est plus long.

Le tableau et la figure suivants présentent la classification écologique du territoire de chaque UA de la région selon les domaines et sous-domaines bioclimatiques.

Tableau 10 Superficie des domaines et sous-domaines bioclimatiques et des régions écologiques par UA

Domaine et sous-domaine bioclimatique		061-51		064-52		064-71		Total UA	
Région écologique		(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)
2 - Érablière à tilleul									
Ouest	2a - Basse-Gatineau	602	0,8	137	0,1	0	0,0	739	0,1
		602	0,8	137	0,1	0	0,0	739	0,1
3 - Érablière à bouleau jaune									
Est	3c – Bas-Saint-Maurice	26 475	35,1	0	0,0	33 848	3,0	60 323	4,4
Ouest	3b - Lac Nominingue	48 379	64,1	176 686	99,9	166 136	14,9	391 200	28,7
		74 854	99,2	176 686	99,9	199 984	18,0	451 523	33,1
4 - Sapinière à bouleau jaune									
Ouest	4b - Réservoir Cabonga	0	0,0	0	0,0	357 076	32,1	357 076	26,2
	4c – Moyen-Saint-Maurice	0	0,0	0	0,0	398 495	35,8	398 495	29,2
		0	0,0	0	0,0	755 571	67,9	755 571	55,4
5 - Sapinière à bouleau à papier									
Ouest	5b - Réservoir Gouin	0	0,0	0	0,0	956	0,1	956	0,1
	5c – Haut-Saint-Maurice	0	0,0	0	0,0	155 549	14,0	155 549	11,4
		0	0,0	0	0,0	156 505	14,1	156 505	11,5

Figure 19 Domaine et sous-domaine bioclimatique (UA 064-71)

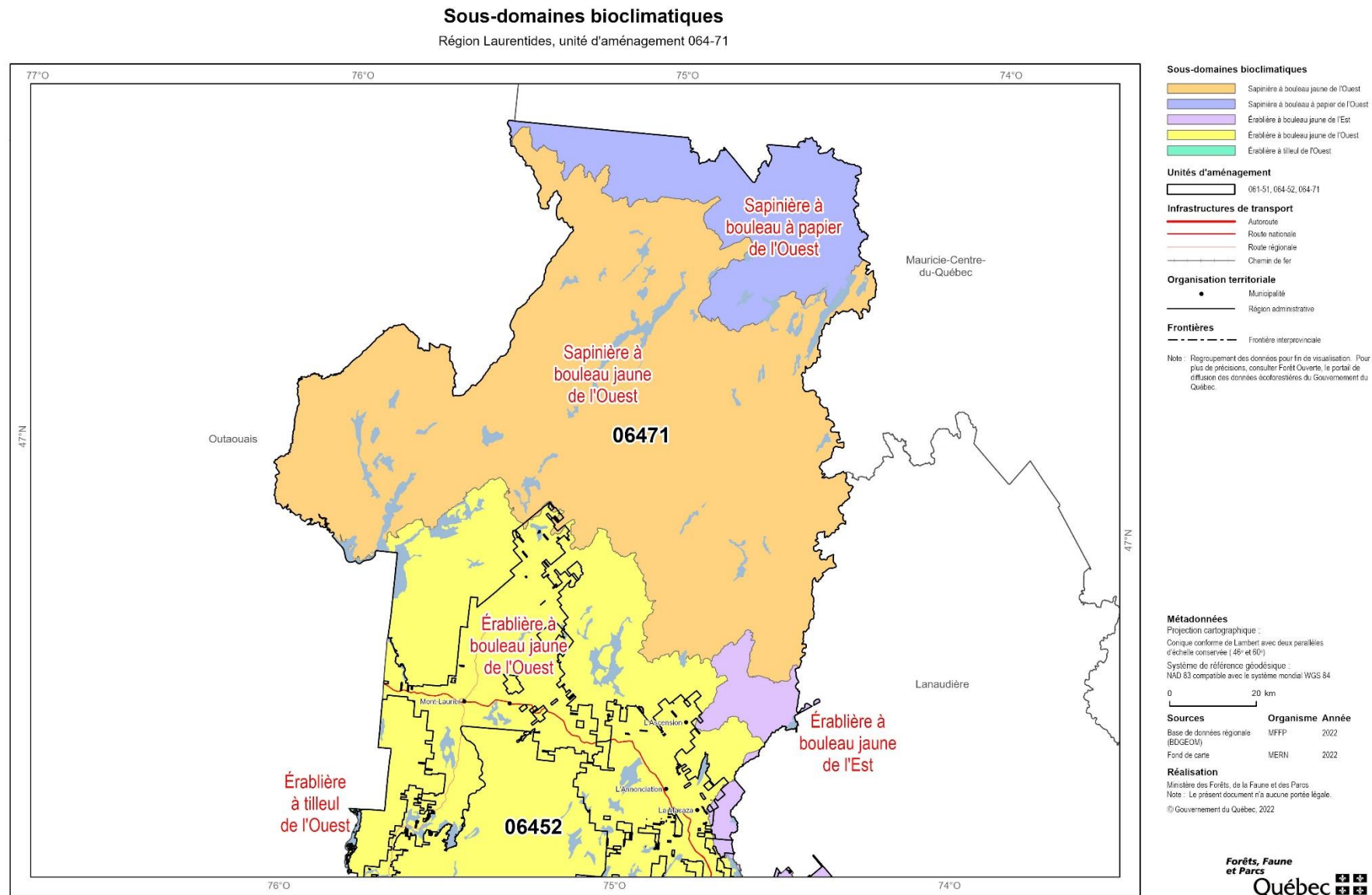
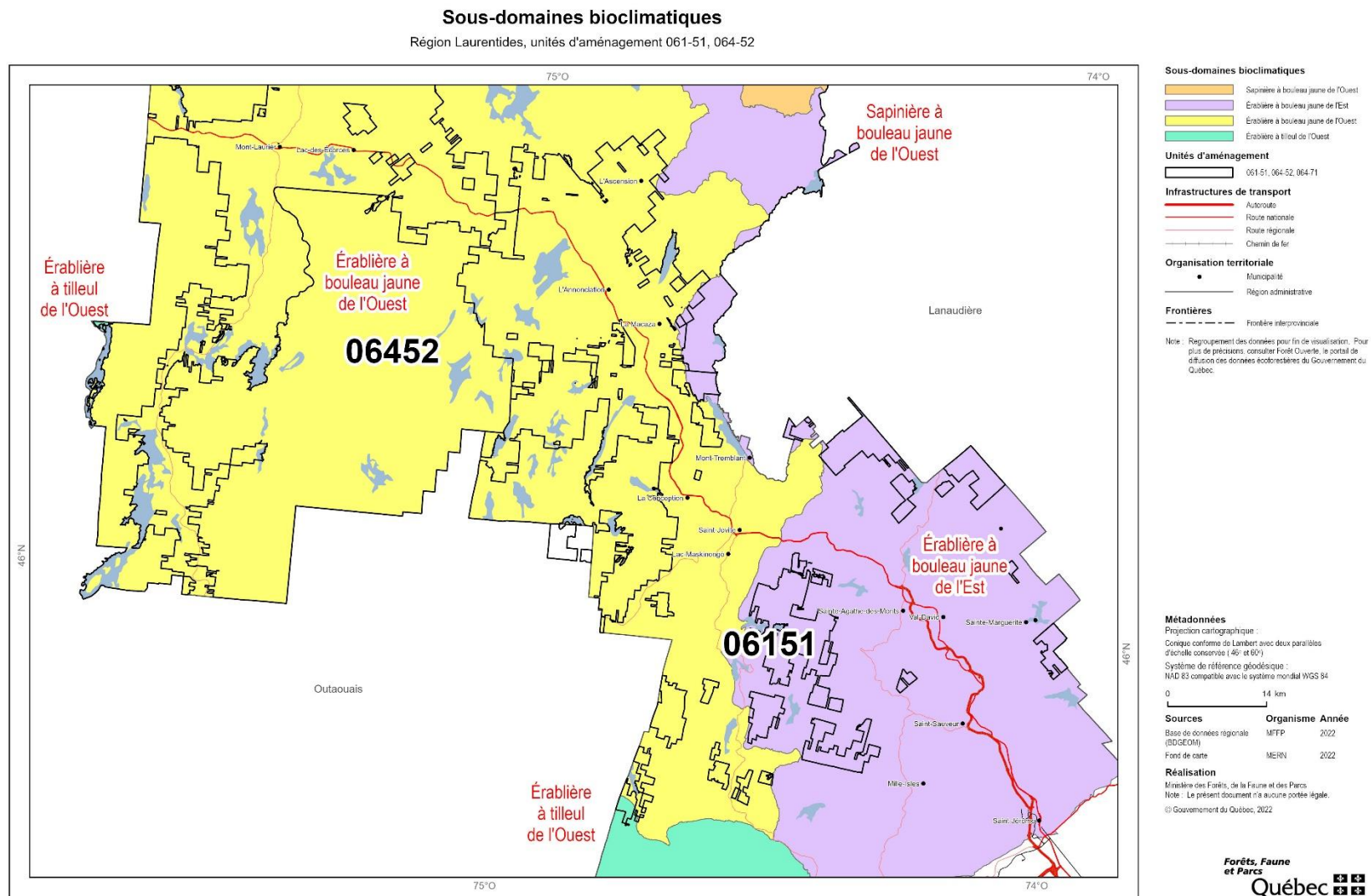


Figure 20 Domaine et sous-domaine bioclimatique (UA 061-51 et 064-52)



Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte : Domaine et sous-domaine bioclimatique](#)

Le type écologique est une portion de territoire, à l'échelle locale, présentant une combinaison permanente de la végétation potentielle et des caractéristiques physiques du milieu. Il s'agit donc d'une unité de classification qui exprime à la fois les caractéristiques de la végétation qui y croît ou qui pourrait y croître (végétation potentielle) et les caractéristiques physiques du milieu¹⁹. Le type écologique fournit des renseignements sur la dynamique des écosystèmes forestiers à une échelle locale et présente une vue détaillée de la forêt. C'est un outil utile, notamment pour l'aménagement forestier, l'élaboration de scénarios sylvicoles, le calcul de la possibilité forestière, la localisation d'écosystèmes forestiers exceptionnels ou rares, l'aménagement de sentiers d'interprétation de la nature, la localisation d'aires de chasse et les études relatives aux habitats fauniques. Le tableau ci-dessous présente la proportion des principaux types écologiques des UA de la région.

Le tableau suivant présente la répartition des principaux types écologiques de terrains forestiers productifs par UA.

Tableau 11 Répartition des principaux types écologiques de terrains forestiers productifs par UA

Type écologique		Toutes UA	061-51	064-52	064-71
Code	Description	(%)	(%)	(%)	(%)
MJ12	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	23,2 %	19,6 %	19,5 %	24,0 %
FE32	Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	14,5 %	36,7 %	17,7 %	12,5 %
MJ22	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	14,0 %	< 2 %	< 2 %	17,1 %
RS22	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	4,3 %	< 2 %	< 2 %	5,3 %
MS22	Sapinière à bouleau blanc sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	4,1 %	< 2 %	< 2 %	5,0 %
MJ25	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	3,6 %	< 2 %	< 2 %	4,3 %
RS25	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique	3,4 %	< 2 %	< 2 %	4,2 %
FE22	Érablière à tilleul sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	3,4 %	11,6 %	19,2 %	< 2 %
RE21	Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique	2,7 %	< 2 %	< 2 %	3,3 %
MJ15	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	2,6 %	6,0 %	3,5 %	2,2 %

¹⁹ (BERGER et BLOUIN, 2006).

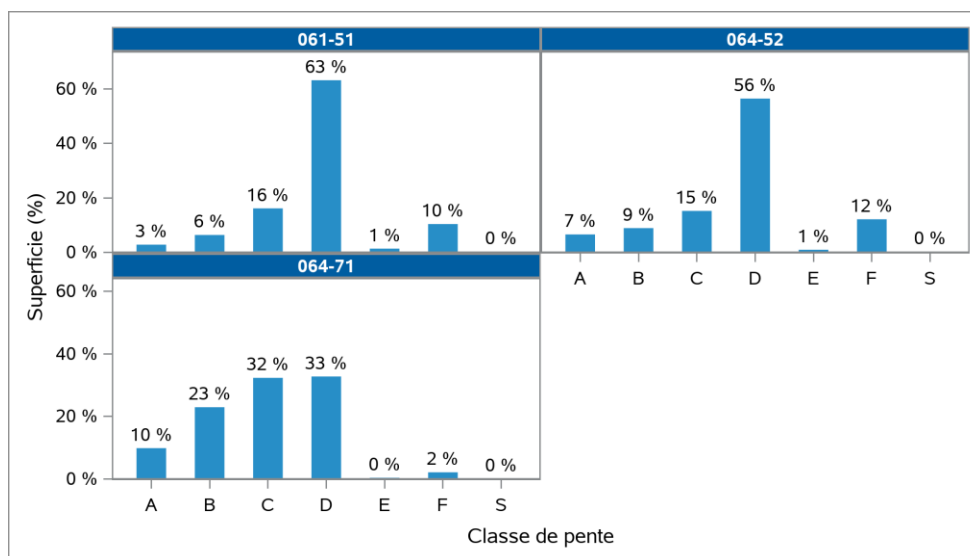
Type écologique		Toutes UA	061-51	064-52	064-71
Code	Description	(%)	(%)	(%)	(%)
MJ21	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique	2,6 %	< 2 %	2,3 %	2,8 %
RS21	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique	2,1 %	< 2 %	< 2 %	2,6 %
MJ10	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt très mince, de texture variée et de drainage de xérique à hydrique	< 2 %	4,0 %	4,7 %	< 2 %
MJ11	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique	< 2 %	< 2 %	4,9 %	< 2 %
FE52	Érablière à ostryer sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	< 2 %	< 2 %	6,5 %	< 2 %
RT10	Prucheraie sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique	< 2 %	< 2 %	3,5 %	< 2 %
FE30	Érablière à bouleau jaune sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique	< 2 %	2,2 %	< 2 %	< 2 %
FE60	Érablière à chêne rouge sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique	< 2 %	2,2 %	< 2 %	< 2 %
FE35	Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique	< 2 %	2,2 %	< 2 %	< 2 %
Rare	L'ensemble des types écologiques qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	19,5 %	15,5 %	18,1 %	16,8 %

À consulter :

[Données Québec - Classification écologique du territoire québécois](#)

Relief et dépôts de surface

À l'échelle du peuplement forestier, on classe l'inclinaison du terrain (%) où croît la majeure partie du peuplement en classe de pentes. Il existe sept regroupements d'inclinaison au (figure 21), dont cinq classes où l'exploitation forestière est permise (A : pente nulle, inclinaison inférieure à 4 % ; B : pente faible, inclinaison de 4 % à 8 % ; C : pente douce, inclinaison de 9 % à 15 % ; D : pente modérée, inclinaison de 16 % à 30 % et E : pente forte, inclinaison de 31 % à 40 %) et deux classes exclues de la récolte (F : pente excessive, inclinaison supérieure à 40 % et S : superficie entourée de pentes dont l'inclinaison est supérieure à 40 %)

Figure 21 Répartition des classes de pentes des terrains forestiers productifs par UA

Le dépôt de surface est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Le dépôt peut avoir été mis en place durant le retrait du glacier à la fin de la dernière glaciation ou par d'autres processus associés à l'érosion et à la sédimentation. La nature du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente, de la texture du sol ou d'autres indices. Les cartes de dépôts de surface permettent de distinguer les grandes catégories de dépôts de surface et de connaître leur nature, leur épaisseur et leur répartition sur le territoire québécois. Le tableau ci-dessous présente la répartition des principaux dépôts de surface à l'échelle des UA.

Tableau 12 Répartition des principaux dépôts de surface des terrains forestiers productifs par UA

Dépôt de surface		Toutes UA	061-51	064-52	064-71
Code	Description	(%)	(%)	(%)	(%)
1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié	36,7 %	21,9 %	19,9 %	40,3 %
1AY	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 50 cm à 1 m avec affleurements rocheux rares à très rares	36,4 %	49,1 %	37,1 %	35,5 %
1AM	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 25 à 50 cm avec affleurements rocheux rares à peu fréquents	9,4 %	17,0 %	16,6 %	7,7 %
2BE	Dépôt fluvioglaciaire, proglaciaire, épandage	6,7 %	2,2 %	7,6 %	6,8 %
R1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 0 à 50 cm avec affleurements rocheux fréquents	4,0 %	6,9 %	13,9 %	2,2 %
2A	Dépôt fluvioglaciaire, juxtaglaciaire	3,5 %	< 2 %	< 2 %	4,0 %
Rare	L'ensemble des dépôts de surface qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	3,4 %	2,9 %	4,8 %	3,6 %

À consulter : [Données Québec — Dépôt de surface](#)

Profil des ressources

L'ensemble des ressources de la forêt favorise une utilisation polyvalente du territoire et contribue à la diversification des activités économiques. Les forêts se modifient continuellement à la suite de perturbations naturelles et des interventions humaines qui façonnent les écosystèmes forestiers.

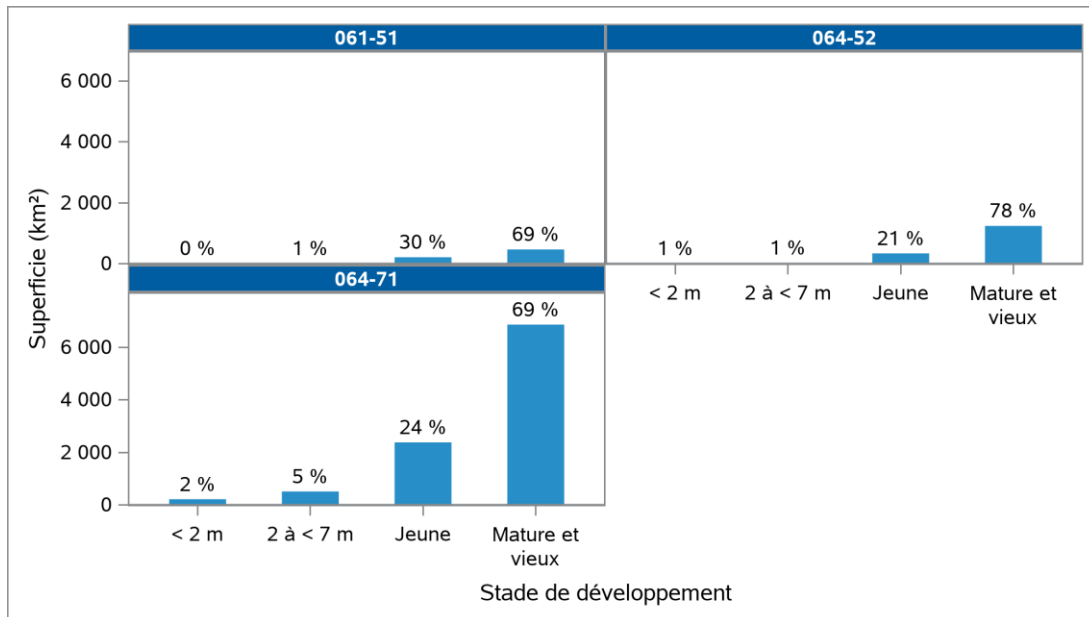
Ressources ligneuses

La composition forestière est un élément déterminant dans le choix des stratégies d'aménagement forestier; la répartition des différents types de couverts forestiers ainsi que leurs stades de développement illustrent certains défis d'aménagement intégré et de recherche de synergie.

Stades de développement

La proportion qu'occupe chaque stade de développement renseigne sur le degré de maturité de la forêt et son évolution. Selon son origine, sa hauteur et son accroissement, un peuplement forestier peut être considéré en voie de régénération (<2 m), en régénération (de 2 à 7 m), jeune (>7 m n'ayant pas atteint la maturité), mature et vieux (figure 22).

Figure 22 Répartition des stades de développement²⁰ par UA



²⁰ Description des stades de développement :

< 2 m : forêt en voie de régénération de moins de 2 m de hauteur et dont le type de couvert est indéterminé

2 à < 7 m : Forêt régénérée dont la hauteur est entre 2 m et moins de 7 m

Jeune : forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel moyen augmente

Mature et vieux : forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel diminue ou est négatif

Dans les UA de la région des Laurentides, la répartition des stades de développement des peuplements forestiers démontre qu'entre 21% et 30 % des superficies sont recouvertes par des forêts jeunes d'environ 30 ans. La répartition entre les différentes classes d'âge démontre également que les forêts de moins de 7 m représentent moins de 8 % de chaque UA comparativement aux forêts de plus de 7 m qui totalisent plus de 92 % de chaque UA. Cette répartition est cependant sans distinction en ce qui concerne les types de couverts.

Classe d'âge

La classe d'âge d'un peuplement dénote deux caractéristiques, soit la structure du peuplement et l'âge des arbres qui le composent. En effet, la structure des peuplements peut être régulière (un seul étage), irrégulière (plusieurs hauteurs de tiges) ou étagée (deux étages distincts). En structure régulière, les peuplements constitués d'arbres dont la différence d'âge n'excède pas 20 ans sont dits « équiennes », et des classes d'âge (10 ans, 30 ans, 50 ans, etc.) sont utilisées. Les peuplements constitués d'arbres répartis dans plusieurs classes d'âge sont dits, eux, « inéquiennes ». Les peuplements irréguliers et inéquiennes sont divisés en jeunes (≤ 80 ans) et vieux (> 80 ans).

Le tableau suivant présente la répartition des superficies par classes d'âge.

Tableau 13 Superficie des classes d'âge par UA

Classe d'âge		061-51		064-52		064-71		Total UA	
Code	Nom	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)
<Nul>	En voie de régénération	2	0,2 %	8	0,5 %	172	1,7 %	181	1,5 %
10	Moins de 21 ans	11	1,6 %	29	1,8 %	622	6,3 %	662	5,4 %
30	21 à 40 ans	23	3,4 %	64	4,1 %	901	9,1 %	988	8,1 %
50	41 à 60 ans	14	2,0 %	30	1,9 %	862	8,7 %	906	7,4 %
70	61 à 80 ans	18	2,7 %	34	2,2 %	921	9,3 %	973	8,0 %
90	81 à 100 ans	14	2,1 %	17	1,1 %	1 131	11,4 %	1 162	9,5 %
110	101 à 120 ans	2	0,3 %	10	0,7 %	99	1,0 %	111	0,9 %
130	Plus de 120 ans	1	0,1 %	6	0,4 %	72	0,7 %	79	0,6 %
JIN	Jeune inéquienne	154	22,9 %	227	14,3 %	1 029	10,4 %	1 409	11,6 %
VIN	Vieux inéquienne	432	64,5 %	1 159	73,2 %	4 123	41,5 %	5 715	46,9 %

Peuplements à structure équienne

Globalement, les UA de la région sont composées à environ 40 % de peuplements « équiennes ». Parmi ceux-ci, les classes d'âge 30, 50, 70 et 90 totalisent entre 7 % et 10 % chacune. On note également que la classe d'âge 10 représente moins de 6 % tandis que les autres classes d'âge équiennes (<Nul>, 110 et 130) sont représentées à moins de 2 % chacune.

Les peuplements « équiennes » de plus de 100 ans sont sous-représentés avec des proportions de moins de 2 % des classes d'âge dans les UA. On remarque tout de même que la répartition des superficies « équiennes » par classe d'âge est relativement constante selon l'UA.

L'UA 064-71 possède la plus forte proportion de peuplement équienné de la région avec 48 % de sa superficie qui aurait ces caractéristiques. Pour leur part, les UA 061-51 et 064-52 possèdent chacune seulement 12 % de peuplements « équiennes ».

Peuplements à structure inéquienné

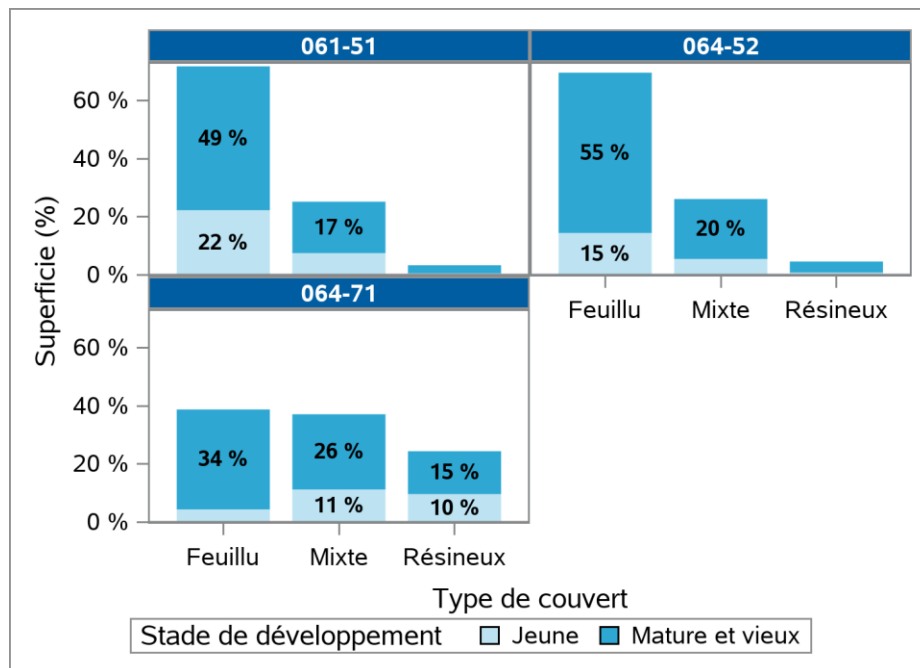
Globalement, les peuplements à structure « inéquienné » représentent près de 60 % de la superficie forestière productive de la région. Les jeunes peuplements inéquiennes totalisent près de 12 % de la superficie totale des UA de la région, tandis que près de 47 % des classes d'âge des UA de la région sont classés comme étant de vieux peuplements inéquiennes.

Les UA 061-51 et 064-52 sont les plus représentées en peuplement « inéquienné » en comptant environ 88 % de la superficie forestière productive de leur UA tandis que dans l'UA 064-71, 52 % de ces peuplements auraient ces caractéristiques.

Couvert forestier

La répartition et l'agencement des différents types de couverts forestiers permettent d'observer les tendances dans la composition régionale de la forêt (figure 23). La proportion de la surface terrière d'un peuplement occupée par les essences résineuses détermine le type de couvert forestier, soit résineux, mélangé ou feuillu. Le type de couvert est résineux lorsque la surface terrière occupée par les essences résineuses est supérieure à 75 %, et feuillu lorsqu'elle est inférieure à 25 %. Entre 25 % à 75 %, le type de couvert est considéré comme mélangé. La surface terrière d'un peuplement est la somme des aires de la découpe des arbres marchands à une hauteur de 1,3 m. Elle est exprimée en mètres carrés.

Figure 23 Répartition des types de couverts et de stades de développement de la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA



UA 061-51 et 064-52

En analysant les données sur les stades de développement par type de couvert, on observe pour les UA 061-51 et 064-52 que le type de couvert feuillu domine dans les forêts de 7 m et plus totalisant environ 70 % pour chaque UA. On remarque également que ces deux UA sont similaires en termes de proportion pour le stade jeune ainsi que pour le stade mature et vieux sans égard aux types de couverts.

De son côté, le type de couvert résineux représente moins de 5 % dans ces deux UA. On note également que les peuplements jeunes sont moins représentés que le stade mature et vieux.

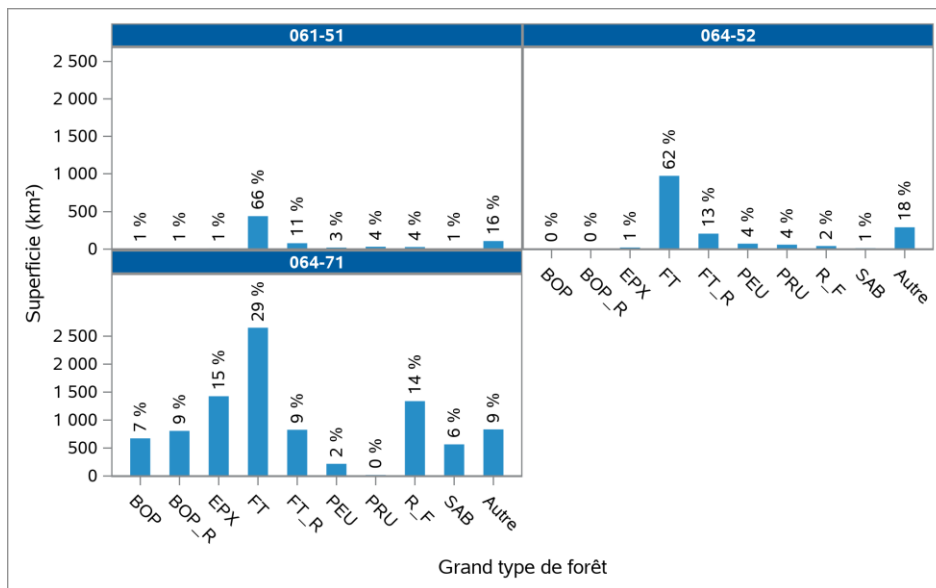
UA 064-71

L'UA 064-71 est dominée par des peuplements feuillus classés matures et vieux à 34 %. Les peuplements feuillus et mixtes sont les plus représentés dans cette UA avec une répartition similaire pour les peuplements de stade jeune (4 % à 11 %) et de stade mature et vieux (26 % à 34 %). La surface résineuse compte pour 25 % tandis que la forêt mixte et la forêt feuillue sont équivalentes en superficie et totalisent respectivement 37 % et 38 % des superficies de l'UA.

Type de forêt et grand type de forêt

La figure ci-dessous présente la répartition des grands types de forêts du territoire destiné à l'aménagement forestier. Quant au tableau, il apporte des précisions supplémentaires sur les types de forêts qui se côtoient. Chaque grand type de forêt²¹ se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché en fonction de la structure industrielle en place.

Figure 24 Répartition des grands types de forêts²² dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA ²³



²¹ Les grands types de forêts représentent une synthèse des types de forêts. Ces derniers correspondent à un regroupement de différentes compositions en essences d'après l'information d'essences détaillées de la carte écoforestière. Ces regroupements sont définis par le Bureau du Forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle utilisée dans le calcul des possibilités forestières.

²² BOP : bétulaies blanches, BOP_R : bétulaies blanches à résineux, EPX : pessières, ERO : érablières rouges, FT : feuillus tolérants, FT_R : feuillus tolérants à résineux, PEU : peupleraies, PEU_R : peupleraies à résineux, PIN : pinèdes blanches, PRU : prucheraies, R_F : résineux à feuillus, SAB : sapinières, THO : cédrières et la catégorie « autres » est l'ensemble des grands types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA.

²³ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

Tableau 14 Répartition des types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA²⁴

Type de forêt ²⁵		Toutes UA	061-51	064-52	064-71
Code	Description	(%)	(%)	(%)	(%)
BjFx	Bétulaies jaunes à feuillus	14,6 %	11,4 %	13,3 %	15,0 %
EsFx	Érablières à sucre à feuillus	10,0 %	40,8 %	31,9 %	4,1 %
BjRx	Bétulaies jaunes à résineux	8,9 %	8,2 %	10,5 %	8,7 %
Ep	Pessières	7,8 %	<2 %	<2 %	9,6 %
SbFx	Sapinières à feuillus	7,7 %	<2 %	<2 %	9,3 %
BpRx	Bétulaies blanches à résineux	7,1 %	<2 %	<2 %	8,7 %
BpFx	Bétulaies blanches à feuillus	5,9 %	<2 %	<2 %	7,3 %
EpRx	Pessières à résineux	4,9 %	<2 %	<2 %	5,9 %
Es	Érablières à sucre	4,7 %	3,5 %	6,2 %	4,6 %
EsBj	Érablières à sucre à bouleau jaune	4,5 %	2,9 %	6,4 %	4,3 %
EpFx	Pessières à feuillus	4,5 %	<2 %	<2 %	5,2 %
Sb	Sapinières	2,9 %	<2 %	<2 %	3,6 %
PeFx	Peupleraies à feuillus	2,6 %	2,6 %	4,5 %	2,3 %
SbRx	Sapinières à résineux	2,1 %	<2 %	<2 %	2,5 %
EsHg	Érablières à sucre à hêtre	<2 %	3,5 %	2,8 %	<2 %
PuFx	Prucheraies à feuillus	<2 %	4,4 %	3,6 %	<2 %
EsRx	Érablières à sucre à résineux	<2 %	3,2 %	2,5 %	<2 %
EsFi	Érablières à sucre à feuillus intolérants	<2 %	3,7 %	<2 %	<2 %
Rare	L'ensemble des types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	11,7 %	15,8 %	18,4 %	9,0 %

Le tableau précédent montre l'importance de la superficie (%) par type de forêt. Voici quelques brefs constats :

L'**UA 061-51** est dominée à 66 % par le grand type de forêt « feuillus tolérants » (comprenant entre autres les types de forêts : bétulaies jaunes à feuillus et érablières à sucre à feuillus). La catégorie « autres » suit avec une représentativité de 16 %. En plus faible proportion, on retrouve le grand type de forêt « feuillus tolérants à résineux » (11 %). Les autres grands types de forêts de cette UA représentent moins de 5 % chacun.

L'**UA 064-52** est aussi dominée à 62 % par le grand type de forêt « feuillus tolérants » (comprenant les types de forêts de bétulaie jaune à feuillus et d'érablière à sucre à feuillus). La catégorie « autres » seconde avec une représentativité de 18 %. En plus faible proportion, on y retrouve le grand type de forêt « feuillus tolérants à résineux » (13 %). Les autres grands types de forêts de cette UA représentent moins de 5 % chacun.

²⁴ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

²⁵ Regroupement de différentes compositions d'essences d'après l'information des essences détaillées de la carte écoforestière. Ce regroupement est défini par le Bureau du Forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle utilisée dans le calcul des possibilités forestières.

Dans l'UA 064-71, le type de forêt le plus abondant est « bétulaies jaunes à feuillus ». Ce type de forêt représente 15 % des forêts de cette UA. Ce type de forêt est compris dans le grand type de forêt « feuillus tolérants » qui domine les GTF dans une proportion de 29 % selon la figure précédente. Les deux autres GTF qui dominent l'UA sont les « pessières » (comprenant entre autres les types de forêts de « pessières » et « pessières à résineux ») et les résineux à feuillus (comprenant entre autres les « sapinières à feuillus ». Ils totalisent 29 % des GTF et représentent respectivement 15 % et 14 % chacun. Les autres GTF représentent moins de 10 % de l'UA chacun.

Volume marchand brut sur pied par essence et par type de couvert

Une tige est considérée comme marchande lorsqu'elle atteint un diamètre avec écorce de 9,1 cm à hauteur de poitrine, soit environ 1,3 m à partir de la plus haute racine. Le volume marchand brut d'un peuplement forestier peut être estimé à partir des variables de hauteur et de diamètre des essences qui le composent. Il correspond au volume compris entre le diamètre à hauteur de souche (soit à 15 cm au-dessus du plus haut niveau du sol) et le diamètre minimum d'utilisation de 9,1 cm. Il faut savoir que le volume marchand brut ne correspond pas au volume marchand net qui, lui, comporte une réduction du volume de la carie, des défauts ou des parties inutilisables.

L'évaluation des volumes sur pied présentée dans les deux tableaux suivants a été réalisée à partir des données du 5^e inventaire forestier. Ces volumes donnent un portrait du potentiel de production des superficies destinées à l'aménagement forestier. Les portraits ne tiennent pas compte des objectifs provinciaux, régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts, ils ne représentent donc pas le volume actuellement disponible pour la récolte, lequel est déterminé par la possibilité forestière. Sur le plan régional, notons que les volumes marchands bruts des principales essences des superficies destinées à l'aménagement forestier se sont accrus de 31,4 millions de mètres cubes entre le quatrième et le cinquième inventaire forestier.

Tableau 15 Volume marchand brut par type de couvert par UA²⁶

Territoire		Essence	Volume marchand brut		
UA	Superficie ²⁷ (ha)	Type	Moyen (m ³ /ha)	Total (m ³)	% dans l'UA
061-51	66 270	Feuille	131,0	8 680 677	75,0 %
		Résineux	43,7	2 898 377	25,0 %
			174,7	11 579 054	100,0 %
064-52	156 230	Feuille	140,1	21 893 296	71,4 %
		Résineux	56,2	8 784 189	28,6 %
			196,4	30 677 486	100,0 %
064-71	922 160	Feuille	90,2	83 210 462	56,9 %
		Résineux	68,5	63 139 063	43,1 %
			158,7	146 349 525	100,0 %
Stock total toutes UA : 188 606 065 m³					

²⁶ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

²⁷ 7 m et plus de hauteur seulement, le volume n'étant pas évalué dans la forêt de moins de 7 m.

Tableau 16 Volume marchand brut des principales essences par UA²⁸

Essence ²⁹	Toutes UA		061-51		064-52		064-71	
	(m ³)	(%)	(m ³)	(%)	(m ³)	(%)	(m ³)	(%)
Sapin baumier	32 973 323	17,0 %	793 524	6,6 %	1 645 561	5,2 %	30 534 237	20,1 %
Érable à sucre	32 073 655	16,5 %	3 690 836	30,8 %	9 500 738	30,2 %	18 882 081	12,5 %
Bouleau jaune	32 022 249	16,5 %	1 695 754	14,2 %	3 980 793	12,7 %	26 345 701	17,4 %
Bouleau blanc (à papier)	23 730 968	12,2 %	493 297	4,1 %	883 998	2,8 %	22 353 673	14,7 %
Épinette noire	16 653 492	8,6 %	70 202	< 2 %	210 753	< 2 %	16 372 536	10,8 %
Érable rouge	9 767 977	5,0 %	850 352	7,1 %	2 005 319	6,4 %	6 912 306	4,6 %
Épinette blanche	7 452 363	3,8 %	199 441	< 2 %	576 321	< 2 %	6 676 601	4,4 %
Thuya occidental	5 968 600	3,1 %	466 954	3,9 %	1 615 316	5,1 %	3 886 331	2,6 %
Peuplier faux-tremble	5 778 288	3,0 %	296 008	2,5 %	799 912	2,5 %	4 682 368	3,1 %
Hêtre à grandes feuilles	5 199 848	2,7 %	887 627	7,4 %	2 420 923	7,7 %	1 891 298	< 2 %
Pruche de l'Est	4 749 312	2,4 %	852 174	7,1 %	3 115 033	9,9 %	782 105	< 2 %
Épinette rouge	2 406 465	< 2 %	352 057	2,9 %	764 902	2,4 %	1 289 507	< 2 %
Peuplier à grandes dents	1 642 515	< 2 %	285 436	2,4 %	793 597	2,5 %	563 482	< 2 %
Pin blanc	1 639 387	< 2 %	132 754	< 2 %	746 132	2,4 %	760 501	< 2 %
Total feuillus < 2 %	5 211 450	2,7 %	481 367	4,0 %	1 508 016	4,8 %	4 034 332	2,7 %
Total résineux < 2 %	7 024 540	3,6 %	433 669	3,6 %	897 246	2,9 %	5 669 358	3,7 %
Stock total toutes essences : 188 606 065 m³								

Précision sur les données sources

Les tableaux et les figures présentés dans les modules « Description du territoire public » et « Profil des ressources » ont été réalisés à partir d'un ensemble de données écoforestières, écologiques et territoriales. Elles ont été amalgamées pour l'ensemble de la province afin de permettre la compilation de différents bilans de superficie ou d'autres résultats pour chaque région. Les versions les plus récentes des données alors disponibles ont été utilisées. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être réalisées, soit les forêts aménageables.

²⁸ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

²⁹ Seules les essences dont le volume représente au moins 2 % du volume toutes essences dans au moins une UA de la région sont présentées. Les valeurs « Total < 2 % » pour les résineux et feuillus regroupent toutes les autres essences, mais aussi celles présentées lorsqu'elles représentent moins de 2 % du volume total de l'UA.

Produits forestiers non ligneux

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les produits forestiers non ligneux comme des « produits d'origine biologique tirés des forêts, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts » (FAO, 2013). L'éventail des PFNL est très diversifié et ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- Produits alimentaires
 - Produits de l'érable
 - Fruits sauvages
 - Champignons sauvages
 - Plantes indigènes
- Produits ornementaux
 - Différentes espèces horticoles issues d'espèces sauvages (tels les thuyas et les érables)
 - Produits à vocation décorative ou artistique comme les arbres et les couronnes de Noël, les fleurs et le feuillage utilisés par les fleuristes (par exemple la gaulthérie shallon, les fougères)
 - Produits du bois spécialisés et les sculptures en bois
- Substances extraites de plantes forestières
 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène personnelle (par exemple paclitaxel, extraits de l'if du Canada [sapin traînard])
 - Gomme de sapin
 - Huiles essentielles, etc.

Jusqu'à présent, deux PFNL font l'objet d'un encadrement réglementaire par le Ministère. Il s'agit de l'acériculture et de la récolte de l'if du Canada. Selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, un permis d'intervention est nécessaire pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ou encore pour la récolte d'arbustes ou d'arbrisseaux aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. Un permis d'intervention pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales est également requis dans le cas d'une entreprise dont l'une des activités économiques consiste à commercialiser des produits issus de cette ressource.

En région, plusieurs initiatives de production de PFNL en forêt publique et privée se sont développées. L'industrie des PFNL est, depuis quelques années, en pleine effervescence, et la demande de ce type de produits semble vouloir suivre cette tendance.

Acériculture

La production acéricole est une activité économique de premier plan. Le Québec est le plus important producteur de sirop d'érable au monde et, bien que la majorité de cette production se fasse en forêt privée, l'acériculture en forêt publique contribue à ce succès. Pour maintenir ce rôle de chef de file mondial, le MRNF :

- soutient les entreprises existantes et favorise le développement de nouveaux projets d'exploitation acéricole sur des sites adaptés, de façon à assurer une productivité et une résilience accrues dans le temps;
- participe au développement des connaissances acéricoforestières portant sur l'aménagement des érablières à vocation acéricole dans les forêts publiques et privées.

L'exploitation acéricole en forêt publique doit s'harmoniser avec les multiples activités forestières, dont la récolte de bois et s'effectuer selon des pratiques éprouvées et basées sur des connaissances scientifiques de pointe, afin d'en assurer le maintien à long terme. Il est important de rappeler que le MRNF intervient uniquement dans les érablières situées dans les forêts du domaine de l'État, par la délivrance de permis d'intervention et par la gestion des activités d'aménagement forestier liées à la culture et à l'exploitation des érablières à des fins acéricoles.

Production acéricole

L'acériculture peut se décliner en deux types de production :

- la production effectuée par les détenteurs d'un contingent de production attribué par l'organisation Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). Les contingents sont gérés par les PPAQ, tant en forêt publique qu'en forêt privée;
- la production réalisée par les acériculteurs ne détenant pas de contingent.

La production acéricole contingentée est à l'origine de la grande majorité du sirop du Québec. Par ailleurs, pour obtenir un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en forêt publique, le demandeur doit détenir ou être en voie d'obtenir un contingent de production acéricole des PPAQ.

Selon les données de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, 8 073 entreprises ont déclaré des superficies acéricoles en 2020. Au Canada, de 2016 à 2020, la production moyenne annuelle se chiffrait à 164,3 millions de livres. Le Québec représentait une part moyenne de 92 % du volume de la production canadienne et de 71,4 % de la production mondiale³⁰.

En 2021, on retrouvait 1 164 érablières en forêt publique, ce qui représente 39 476 hectares et 9 073 726 entailles sous permis actifs. Le nombre de permis actifs diffère parfois du nombre d'érablières puisqu'un détenteur de permis peut détenir plus d'un permis actif.

³⁰MAPAQ. Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie acéricole du Québec, [En ligne]
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf

Tableau 17 Érablières sous permis d'intervention en forêt publique de la région des Laurentides en 2021

	Nombre d'érablières	Nombre de permis actifs	Superficies sous permis actifs (ha)	Nombre d'entailles sous permis actifs
Laurentides (15)	68	59	2 396	465 547

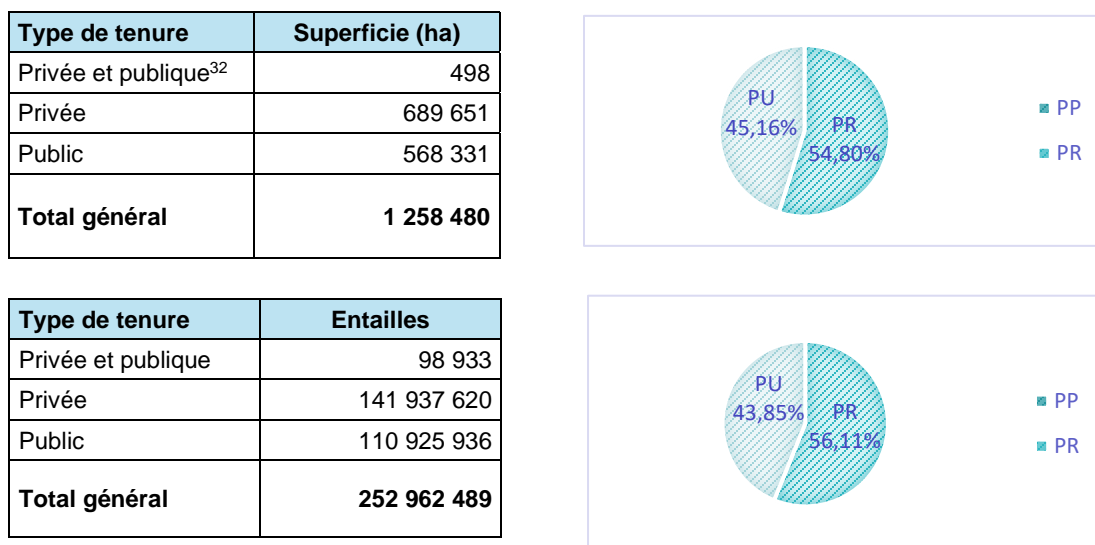
Potentiel acéricole provincial

Considérant l'importance économique du secteur acéricole, le MRNF souhaite préserver, sur un horizon à court, moyen et long terme, le potentiel acéricole afin d'être en mesure d'accorder des permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.

C'est pourquoi le potentiel acéricole provincial a fait l'objet d'une analyse en 2018. Il a été calculé selon la définition du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, chap. A-18.1, r. 0.01 (RADF) d'une érablière ayant un potentiel acéricole. Selon ce règlement, une érablière ayant un potentiel acéricole se définit comme un peuplement feuillu composé d'érables à sucre ou d'érables rouges ou d'un mélange de ces deux essences dans une proportion de plus de 60 % et permettant plus de 150 entailles par hectare.

En fonction de la disponibilité des données provenant des programmes d'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), les travaux³¹ du MRNF démontrent que le potentiel acéricole actuel du Québec, tant en forêt privée que publique, équivaut à une superficie totale d'environ 1 258 500 hectares et à environ 252 962 000 entailles (voir la figure 25). Les résultats ne prennent toutefois pas en compte les nouvelles normes d'entailage dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2023.

³¹ Les travaux de la Direction des inventaires forestiers (DIF) ont été effectués en 2018 à l'aide des données d'IEQM les plus à jour disponibles au moment de l'exercice et selon la méthode d'évaluation du potentiel acéricole produite par la Direction de la coordination opérationnelle (DCO), en collaboration avec les directions de la gestion des forêts (DGFo). Ainsi, la DIF a été en mesure d'extraire et de fournir les données nécessaires à l'évaluation du potentiel acéricole théorique pour la province.

Figure 25 Superficie (ha) et nombre d'entailles par type de tenure dans les érablières à potentiel acéricole

Potentiel acéricole théorique net en forêt publique

Le potentiel acéricole théorique net en forêt publique correspond au potentiel acéricole brut duquel ont été retirées les superficies incompatibles avec l'acériculture (parcs nationaux, réserves écologiques, réserves de biodiversité, etc.) et les superficies qui sont déjà sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles. Il est évalué à environ 437 000 ha et à environ 84 276 000 entailles. Le tableau 17 présente le potentiel acéricole théorique net en forêt publique dans la région des Laurentides.

Tableau 17 Répartition régionale du potentiel acéricole théorique net en forêt publique³³

	Superficie (ha)		Nombre d'entailles	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Laurentides (15)	169 798	39	33 021 343	39

Le tableau 18 présente quant à lui la proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole³⁴. Celles-ci correspondent aux superficies à potentiel acéricole net additionnées aux superficies sous permis actifs.

³² Type de tenure pour lequel il n'est pas possible d'isoler la portion publique de celle qui est privée.

³³ Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées au tableau 17.

³⁴ Pour plus de détails sur les données statistiques de la forêt publique : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique_2020.pdf

Tableau 18 Proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole³⁵

	Superficies en potentiel acéricole net (ha)	Superficies sous permis actifs (ha)	Superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (ha)	Proportion de superficies sous permis actif par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (%)
Laurentides (15)	169 798	2 396	172 194	1,4

Récolte de l'if

L'if du Canada, appelé également « sapin traînard » ou « buis » est un arbuste à croissance lente d'une hauteur variant de 30 à 90 cm. L'attrait de l'if du Canada est son grand potentiel de récolte de branches, qui contiennent plusieurs composés diterpéniques (taxanes). Parmi ces composés, le principal est le paclitaxel, utilisé en chimiothérapie. Un demandeur de permis d'intervention doit être titulaire d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation, qui indique la quantité de branches qui peut être récoltée en tonnes métriques vertes (TMV).

Bleuetières

Les responsabilités liées à la location de terres du domaine de l'État à des fins industrielles ou commerciales, dont l'aménagement et l'exploitation d'une bleuetière de bleuets sauvages, sont confiées au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Toutefois, un permis d'intervention délivré par le MRNF est requis pour la réalisation de travaux d'aménagement agricole, notamment pour le déboisement en vue d'implanter une bleuetière sur des terres publiques.

Fruits et plantes comestibles

La framboise, le bleuets, la groseille à grappes (gabelle sauvage), le petit thé des bois, le thé du Labrador, les fleurs d'épilobe, les graines de myrica (myrique baumier), le poivre des dunes (aulne crispé), la chicoutai et les pousses d'épinette font partie des plantes et des fruits ciblés comme produits de vente issus de la forêt. L'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux (ACPFNL) regroupe des entreprises, des organismes et des individus qui s'intéressent à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL. La coopérative de solidarité Cultur'Innov tient à jour un répertoire des entreprises du secteur des PFNL, des petits fruits émergents et des noix du Québec.

³⁵ Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau 18. L'écart entre le potentiel théorique et les réalités opérationnelles terrain pourrait donc influencer à la hausse ou à la baisse la proportion des superficies susceptibles de supporter un développement acéricole pour certaines régions.

Autres ressources

Ressources hydriques

Ce territoire compte de nombreux lacs et rivières. Les principaux bassins versants sont ceux des rivières Gatineau, du Lièvre, de la Rouge et du Nord qui se déversent dans la rivière des Outaouais, du nord-est vers le sud-ouest dans le cas des trois premiers cours d'eau, et dans le lac des Deux Montagnes pour la rivière du Nord. On estime à plus de 6 000 le nombre de lacs de la région. Ces lacs, très convoités, ont été le fondement de l'essor de la villégiature dans les Laurentides.

Les plans d'eau présents sur le territoire d'étude englobent, au sud notamment, les lacs Labelle, Marie-Le Franc, Cameron, de la Sucrierie, des Trois-Montagnes et des Écorces. On recense également les rivières du Diable, Rouge et Maskinongé.

C'est au nord, dans les Hautes- Laurentides, que se trouvent les plans d'eau de plus grande envergure. Ce sont les réservoirs du Poisson Blanc, Kiamika, Baskatong et Mitchinamecus. Ces réservoirs ont longtemps servi à la drave du bois. Ils servent aujourd'hui à la régularisation du débit des rivières Gatineau et du Lièvre ainsi qu'à la production d'hydroélectricité. Les plans d'eau subissent un important marnage, ceux-ci servant à régulariser le régime des eaux des cours d'eau situés en aval des réservoirs, et ce, jusque dans la région montréalaise.

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 